

La revue réformée



LES MINISTÈRES EN QUESTION

Wayne GRUDEM et John PIPER,

*Questions brûlantes sur la différenciation sexuelle
et les ministères dans l'Église* 1

La déclaration de Danvers : *l'homme et la femme
selon la Bible* 33

Peter JONES,

*Les anciens : animateurs d'une équipe pastorale
et bergers de l'Église* 37

Table des matières, 1992 53

La revue réformée

fondée en 1950 par Pierre Marcel

publiée par

L'ASSOCIATION « LA REVUE RÉFORMÉE »

33, avenue Jules-Ferry, 13100 AIX-EN-PROVENCE

C.C.P. MARSEILLE 7370 39 U

COMITÉ DE RÉDACTION :

R. BERGEY, P. BERTHOUD, P. COURTHIAL, J.-M. DAUMAS,
H. KALLEMEYN, A.-G. MARTIN, J.-C. THIENPONT, et P. WELLS.

Avec la collaboration de R. BARIER, J. BRUN,
W. EDGAR, P. JONES, A. PROBST, C. ROUVIERE.

Editeur : Paul WELLS, D.Th.

Abonnements 1993

1^o — FRANCE

Prix normal : 150 F — Solidarité : 250 F

Pasteurs et étudiants : 80 F

Etudiants *en théologie* : 55 F. 2 ans : 100 F.

2^o — ÉTRANGER

BELGIQUE : M. le Pasteur Paulo MENDES, Place A.-Bastien, 2. 7011 Ghlin-Mons.

Compte courant postal 034-0123245-20.

Abonnement : 1.000 FB — Solidarité : 1.600 FB.

Pasteurs et étudiants : 600 FB.

ESPAGNE : M. Felipe CARMONA, Sant Pere més alt, 4 : 1^o 1^a, 08003 Barcelone.

Cuenta corriente postal N° 3.593.250 Barcelona.

Abono Anual : 2.500 Pesetas.

Para pastores y responsables : 1.300 Pesetas.

PAYS-BAS : Drs Jan ALLERSMA Kustweg 30/a, 9933 BD Delfzijl.

Giro 25 00 801.

Abonnements : Florins 60 — Solidarité 80 Fl.

Etudiants : Fl. 30.

SUISSE :

Compte postal : *La Revue Réformée*, Case postale 84, 1806 Saint-Légier. CCP : 10-4488-4

Abonnements : 40 CHF — Solidarité 60 CHF.

Etudiants : 25 CHF.

AUTRES PAYS :

- Règlement en FF, sur une banque en France : tarifs français + 30 FF
- Autre mode de règlement (à cause des frais divers) : tarifs français + 60 FF

Envoi « par avion » : Supplément aux tarifs ci-dessus 30 FF ou 10 CHF.

Prix du fascicule : 50 FF

QUESTIONS BRÛLANTES SUR LA DIFFÉRENCIATION SEXUELLE ET LES MINISTÈRES DANS L'ÉGLISE

Wayne GRUDEM et John PIPER *

Après la décision de l'Église Anglicane, qui ne serait intéressé ? Le présent article propose une présentation synthétique des statuts respectifs de l'homme et de la femme selon la Bible ; cette présentation revêtira la forme de réponses pertinentes et brèves aux objections le plus couramment formulées à leur endroit. C'est dire que l'exhaustivité ne sera pas atteinte. Toutefois, les pistes explorées devraient permettre au lecteur de discerner le triple objectif en vue : le bien de l'Église et de ses membres de sexe masculin et féminin, la mission de l'Église et la gloire de Dieu.

1. Pourquoi la question relative aux rôles de l'homme et de la femme est-elle si importante ?

Cette question porte non seulement sur leurs comportements, mais aussi sur leurs statuts particuliers. Connaitre clairement l'enseignement biblique à ce sujet est indispensable, car une pensée erronée ou confuse à propos de l'identité sexuelle conduit : 1^o) à des vies de couple qui ne sont pas à l'image de la relation Christ-Église (Ep 5:31-32) ; 2^o) à une éducation des enfants qui gomme la différenciation sexuelle ; 3^o) à un développement, voire à une justification, des tendances homosexuelles (voir qq. 18,39) ; 4^o) à la

* Wayne Grudem est professeur de théologie systématique au Trinity Evangelical Divinity School à Chicago (Etats-Unis) et John Piper est pasteur de Bethlehem Baptist Church à Minneapolis. Cet article est traduit avec autorisation du livre *Recovering Biblical Manhood and Womanhood* (Crossways Books : Wheaton, 1991).

nomination de femmes à des fonctions de direction dans l'Église, pratique non-biblique qui manifeste et favorise une confusion sur les statuts respectifs de l'homme et de la femme.

Le don de la complémentarité homme-femme fait par Dieu est, depuis l'origine, la chose la plus passionnante et aussi la plus précieuse qui soit (Gn 2:2-3). Pourtant, aujourd'hui, cette complémentarité est dépréciée et en voie de disparition tout comme la forêt tropicale si nécessaire et si méprisée. Nous croyons que l'enjeu de la sexualité humaine est la structure même de la vie telle que Dieu la veut pour que son peuple soit saint et missionnaire (voir ci-après « l'exposé des motifs » de la *Déclaration de Danvers*).

I – LES FEMMES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

2. Qu'en est-il de l'attitude de Jésus vis-à-vis des femmes ? Ne fait-elle pas voler en éclats nos traditions et n'ouvre-t-elle pas aux femmes l'accès à tous les ministères ?

Le ministère de Jésus a des implications révolutionnaires sur les relations que les hommes et les femmes pécheurs ont entre eux. « Et cette femme, qui est fille d'Abraham et que Satan tenait liée depuis dix-huit ans, il n'aurait pas fallu la détacher de ce lien le jour du sabbat ? » (Lc 13:16). Par tout ce qu'il a enseigné et fait, Jésus a combattu l'orgueil qui pousse à rabaisser l'autre et il a invité à l'humilité et à l'amour afin que l'autorité soit dénuée de suffisance et la soumission de servilité.

Jésus a mis sur le même plan la convoitise et l'adultère comme également passibles de l'enfer (Mt 5:28-29). Il a condamné le recours facile au divorce (Mt 19:8). Il a prévenu que nous aurions à rendre compte des paroles inconsidérées que nous aurions proférées (Mt 12:36). Il nous a prescrit de nous comporter envers autrui comme nous aimerions que l'on agisse envers nous (Mt 7:12). Il a dit aux chefs religieux endurcis, « ... les prostituées vous devanceront dans le royaume » (Mt 21:31). Des femmes l'ont accompagné, lui ont parlé, ont rendu témoignage de sa résurrection. Chaque pratique sociale qui dévalue des hommes et des femmes ou qui abuse d'eux tombe sous le coup de la question de Jésus : « Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au profit de votre tradition ? » (Mt 15:3).

Mais quand Jésus a-t-il mis en question, par ses paroles ou par ses actes, l'ordre créationnel selon lequel la responsabilité première de l'homme est de diriger, de protéger et de soutenir ? Jamais. Il est impossible de conclure que Jésus était opposé à l'autorité aimante du mari ou à l'exercice de la fonction d'anciens seulement par des hommes pieux parce qu'il s'est laissé servir par des femmes, les a

enseignées et qu'elles ont couru annoncer sa résurrection aux disciples. Il ne convient pas de tirer la conclusion simpliste que puisque Jésus a choisi douze hommes pour être ses apôtres, il a été d'avis que seuls des hommes peuvent être « anciens » dans l'Église. Mais cette déduction serait aussi valable que celle qui aboutit à des conclusions inverses à partir d'autres paroles ou d'autres actes de Jésus. Affirmer que le ministère de Jésus s'inscrit dans un large mouvement biblique contre la répartition des rôles selon le sexe n'a pas d'autre fondement qu'une *supposition*, à savoir que Jésus se proposait d'anéantir l'autorité et la soumission dans le couple plutôt que de les réformer. Ce qui est clair, en revanche, c'est qu'il a purifié l'autorité de tout orgueil, de toute crainte et de toute auto-satisfaction et qu'il a honoré les femmes et les a considérées comme dignes du plus grand respect devant Dieu.

3. Ne peut-on pas déduire du fait que certaines femmes ont tenu des rôles éminents dans le ministère de Paul que l'enseignement de celui-ci ne les empêche pas d'exercer un ministère ?

Assurément. La question n'est pas de savoir si les femmes peuvent ou non exercer un ministère. Il y a des centaines de ministères accessibles aux hommes et aux femmes. Il importe plutôt de se demander si telle ou telle des femmes qui ont accompli un ministère auprès de Paul ont tenu des rôles incompatibles avec l'idée que seuls des hommes peuvent être anciens. Les deux exemples suivants montreront que la réponse à cette question est « non ».

Paul dit qu'Évodie et Syntiche « ont combattu côte à côte avec moi pour l'Évangile, avec Clément et mes autres compagnons d'œuvre... (Ph 4:3). Il leur rend là un magnifique hommage, mais rien n'indique que leur ministère ait été incompatible avec les limitations formulées en 1 Tm 2:12¹. Pour le conclure, il faut faire une hypothèse. Paul aurait sûrement affirmé que les « diacres » mentionnés en Philippiens 1:1 à côté des « évêques » étaient « ses compagnons d'œuvre » lorsqu'il était avec eux ; si tel est bien le cas, il est donc possible d'être « compagnon d'œuvre » de Paul sans exercer un ministère d'autorité sur des hommes. Nous déduirons, en

1. *1 Timothée 2:11-15*, « (11) Que la femme s'instruise en silence avec une entière soumission. (12) Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme mais qu'elle demeure dans le silence. (13) Car Adam a été formé le premier, Eve ensuite ; (14) et ce n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression. (15) Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère si elle persévere dans la foi, dans l'amour, dans la sanctification, avec modestie. »

1 Corinthiens 14:34-36. « (34) Comme dans toutes les Églises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi. (35) Si elles veulent s'instruire sur quelque point, qu'elles interrogent leur propre mari à la maison ; car il est malsaint à une femme de parler dans l'Église. (36) Est-ce de chez vous que la parole de Dieu est sortie ? ou est-ce à vous seuls qu'elle est parvenue ? »

1 Corinthiens 11:2-16. « (2) Je vous loue de ce que vous vous souvenez de moi à tous égards, et de ce que vous retenez mes instructions telles que je vous les ai transmises. (3) Je veux cependant que vous le sachiez : Christ est le chef de tout homme, l'homme est le chef de la femme, et Dieu est le chef de

effet, d'1 Timothée 3:2, « Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, sensé, sociable, hospitalier, apte à l'enseignement,... » et 5:17, « Que les anciens qui président bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui prennent de la peine à la prédication et à l'enseignement. » que ce qui distingue un ancien d'un diacre, c'est que le premier a seul la responsabilité d'enseigner et de diriger.

Paul loue Phoebé, « servante » ou « diaconesse » de l'Église de Cenchrées qui « est venue en aide à beaucoup, et aussi à moi-même » (Rm 16:1-2). On a prétendu que le verbe « venir en aide » signifie plutôt « diriger ». Rien n'est moins sûr, car il est assez difficile d'imaginer ce que Paul aurait pu vouloir dire en indiquant que Phoebé était devenu son chef. Cela aurait pu être que Phoebé était une personne considérable qui lui donnait asile ainsi qu'à ses compagnons, ou bien qu'elle mettait au service de l'Évangile et de Paul en particulier l'influence dont elle jouissait dans la communauté. Phoebé est une personnalité très spéciale qui a joué un rôle capital dans le ministère de Paul. Mais tout cela ne permet pas de conclure qu'elle a exercé une fonction d'autorité qui contrevienne à notre compréhension de 1 Timothée 2:12¹.

4. Priscille n'a-t-elle pas enseigné Apollos (Ac 18-26) ? N'est-elle pas nommée avant son mari Aquilas ? Cela ne prouve-t-il pas que, dans l'Église primitive, les femmes n'étaient pas exclues du ministère d'enseignement dans l'Église ?

Il n'est pas douteux que Priscille a été « compagnon d'œuvre en Christ » avec Paul (Rm 16:3). Elle et son mari ont eu une grande influence dans les Églises de Corinthe (1 Co 16:19) et d'Éphèse. Bien des femmes dans nos Églises, aujourd'hui, ressemblent à Priscille. Rien, dans notre compréhension de l'Écriture, n'oblige à penser que si un couple rend visite à un non-croyant (ou à un croyant qui ne sait pas bien où il en est, ou à n'importe qui), la femme doive se taire. On imagine sans peine l'entretien au cours duquel Priscille a pris sa part dans l'explication du baptême au nom de Jésus et de l'œuvre du Saint-Esprit.

Christ. (4) Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. (5) Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle était rasée. (6) Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile. (7) L'homme ne doit pas se voiler la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. (8) En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; (9) et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. (10) C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête la marque de l'autorité dont elle dépend. (11) Toutefois, dans le Seigneur, la femme n'est pas sans l'homme, ni l'homme sans la femme. (12) Car de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme naît par la femme, et tout vient de Dieu. (13) Jugez-en, vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? (14) La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter de longs cheveux, (15) mais que c'est une gloire pour la femme d'en porter ? En effet, la chevelure lui a été donnée en guise de voile. (16) Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette coutume, ni les Églises de Dieu. »

Il est hors de question de dresser une liste artificielle et simpliste de ce que l'homme et la femme peuvent dire ou faire dans ce genre de situation. L'objectif est plutôt de discerner comment préserver l'équilibre délicat qui sauvegarde l'autorité d'Aquilas sans pour autant empêcher la sagesse et la perspicacité de Priscille de s'exprimer. Rien dans le texte ne s'oppose à cette interprétation. Nous ne prétendons pas tout savoir des relations établies entre Priscille, Aquilas et Apollos. Nous disons seulement que l'interprétation féministe n'est pas meilleure que la nôtre. Il est difficile, à partir d'un fait dont on sait si peu, de conclure que Priscille a exercé un ministère d'autorité en enseignant. Que son nom ait été nommé en premier ne le permet pas non plus. En le faisant, Luc a pu vouloir honorer Priscille (1 P 3:7), à moins que ce ne soit pour une autre raison que nous ignorons. Les féministes prennent souvent Priscille comme exemple d'une femme exerçant, dans le Nouveau Testament, une fonction d'autorité par l'enseignement ; c'est là un type d'argument fragile et incertain qui ne peut servir de fondement à un bouleversement des rôles selon le sexe.

5. L'affirmation de Paul « il n'y a plus... ni homme, ni femme... car vous êtes tous un en Jésus-Christ » (Ga 3:28) ² n'exclut-elle pas que les rôles dans l'Église soient fonction du sexe ?

Non. C'est ainsi que la plupart des « évangéliques » demeurent convaincus que ce texte n'autorise pas l'homosexualité. Autrement dit, cette affirmation de Paul ne s'inscrit pas en opposition avec ce qu'il dit ailleurs. Par exemple, le texte de Romains 1:24-32³ ne permet pas de penser que l'ordre de la création, c'est-à-dire la différenciation sexuelle, est renversé par l'affirmation « ni homme, ni femme » de Galates 3:28². Le contexte de ce verset expose clairement en quoi consiste l'égalité en Christ de l'homme et de la femme : également justifiés par la foi (v. 24), également libérés de l'esclavage de la Loi (v. 25), également enfants de Dieu (v. 26), également revêtus de Christ (v. 27), également à Christ (v. 28) et également héritiers des promesses faites à Abraham (v. 29).

2. Galates 3:28 : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Christ-Jésus ».

3. Romains 1:24-32 : (24) C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs, en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ; (25) eux qui ont remplacé la vérité de Dieu par le mensonge et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est bénii éternellement ! (26) C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions déshonorantes, car leurs femmes ont remplacé les relations naturelles par des actes contre nature ; (27) et de même les hommes, abandonnant les relations naturelles avec la femme, se sont enflammés dans leurs désirs, les uns pour les autres ; ils commettent l'infamie, homme avec homme, et reçoivent en eux-mêmes le malice que mérite leur égarement. (28) Comme ils n'ont pas jugé bon d'avoir la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à une mentalité réprouvable, pour commettre des choses indignes ; (29) ils sont remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de perfidie ; pleins d'envie, de meurtre, de discorde, de fraude, de vice ; rapporteurs, (30) médisants, impies, emportés, orgueilleux, fanfarons, ingémeux au mal, rebelles à leurs parents, (31) sans intelligence, sans loyauté, sans affection, sans indulgence, sans pitié. (32) Et bien qu'ils connaissent le décret de Dieu, selon lequel ceux qui pratiquent de telles choses sont dignes de mort, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les pratiquent.

Cette dernière égalité est particulièrement riche en sens. En 1 Pierre 3:1-7⁴, la bénédiction d'être cohéritière « du don gratuit de la vie » est jointe à l'exhortation adressée aux femmes d'être soumises à leur mari (v. 1) et aux maris de faire preuve de prévenance envers leurs femmes, reconnaissant qu'elles sont « des êtres plus faibles ». Ainsi Pierre n'a vu aucune opposition entre le principe « ni homme, ni femme » relatif à l'héritage et « autorité/soumission » relatif aux rôles de l'homme et de la femme. Galates 3:28² n'abolit pas la différenciation des rôles liée au sexe, instituée par Dieu et rachetée par Christ.

6. Comment comprendre l'évidente approbation accordée par Dieu aux femmes de l'Ancien Testament qui ont exercé des fonctions prophétiques ou de direction ?

On sait que Dieu ne répugne pas à révéler sa volonté à des femmes et qu'il ne les considère pas comme des messagers peu fiables. La distinction des rôles de l'homme et de la femme relève non de l'incompétence des femmes à recevoir et à transmettre la vérité, mais du décret divin qui a confié à l'homme la responsabilité première de diriger et d'enseigner. Les exemples de femmes qui prophétisent et exercent des fonctions de direction ne portent pas atteinte à ce décret. Bien au contraire, en chaque cas, on voit que ces femmes ont suivi une voie exceptionnelle qui ne fait que renforcer et honorer le rôle de direction des hommes et à souligner la défaillance de ceux-ci.

C'est ainsi que Myriam, la prophétesse, a consacré son ministère, autant qu'on puisse l'affirmer, aux femmes en Israël (Ex 15:20). Débora, prophétesse, juge et mère en Israël (Jg 4:4, 5:7) comme aussi Yaël (Jg 5:24,27) ont été des reproches vivants pour la faiblesse de Baraq et d'autres hommes en Israël qui auraient dû être des chefs plus courageux (Jg 4:9). S'appuyer sur la période des Juges pour exposer la vision idéale de l'autorité selon Dieu apparaît particulièrement inadéquat. A cette époque, Dieu n'a pas répugné, en effet, à laisser aller les événements contraires à sa volonté révélée et de mener ainsi à bien un dessein (Jg 14:4). De toute évidence, Houlda a exercé son don de prophétie, non par des prédications publiques, mais en particulier (2 R 22:14-20) et Anne, la prophé-

4. 1 Pierre 3:1-7, « (1) Vous de même, femmes soyez soumises chacune à votre mari, afin que même si quelques-uns n'obéissent pas à la parole, ils soient gagnés sans parole, par la conduite de leur femme, (2) en voyant votre conduite pure et respectueuse. (3) N'ayez pas pour parure ce qui est extérieur : cheveux tressés, ornements d'or, manteaux élégants, (4) mais la parure cachée du cœur, la parure personnelle inaltérable d'un esprit doux et tranquille ; voilà qui est d'un grand prix devant Dieu. (5) Ainsi se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, soumises à leur mari, (6) telle Sara qui obéissait à Abraham et l'appelait son seigneur. C'est d'elle que vous êtes devenues les descendantes, si vous faites le bien, sans vous laisser troubler par aucune crainte. (7) Vous de même, maris, vivez chacun avec votre femme en reconnaissant que les femmes sont des êtres plus faibles. Honorez-les comme cohéritières de la grâce de la vie, afin que rien ne fasse obstacle à vos prières.

tesse, a passé son temps dans le temple à jeûner et à prier (Lc 2:36-37).

Il ne faut pas oublier non plus que le pouvoir ou la révélation accordés par Dieu à une personne ne fait pas de celle-ci un modèle à suivre à tous égards. Il en est ainsi, par exemple, de certains personnages de l'Ancien Testament bénis de Dieu et cependant polygames (Abraham et David). Avoir le don de prophétie n'est une preuve ni d'obéissance à Dieu, ni d'approbation de sa part. Aussi étrange que cela paraisse, plusieurs textes bibliques le montrent⁵. D'ailleurs dans chacun des cas de femmes rappelés ci-dessus, on a un exemple de manifestation charismatique spectaculaire et non une installation dans le ministère de prêtre, tel qu'il existait dans l'Ancien Testament, c'est-à-dire relevant de la responsabilité des hommes.

II – LE RAPPORT COUPLE-MINISTÈRE

7. Et le mariage ? Que veut-on dire par « des vies de couple qui ne sont pas à l'image de la relation Christ-Église » ? (cf. q. 1).

La Bible enseigne que Dieu veut que la relation mari-femme soit à l'image de la relation Christ-Église. Le mari est appelé, comme le Christ, à exercer une autorité aimante jusqu'au sacrifice et l'épouse, comme l'Église, à se soumettre librement et avec joie.

8. Que faut-il entendre par « se soumettre » ?

Ce terme évoque la vocation que la femme a reçue de Dieu de reconnaître et de soutenir l'autorité de son mari, et de l'aider à l'exercer avec tous ses dons. Il n'est pas question pour elle d'abandonner toute volonté. Il s'agit plutôt d'une disposition à se soumettre à l'autorité de son mari et d'une inclination à reconnaître celle-ci. Pour elle, l'autorité absolue, c'est Christ, pas son mari. Elle est soumise à celui-ci « dans la crainte du Christ » (Ep 5:21). C'est l'autorité suprême de Christ qui fonde l'autorité du mari. Aussi une épouse n'a-t-elle pas à suivre son mari lorsqu'il commet un péché. Cependant, même dans cette situation (cf. 1 P 3:1), elle conserve les mêmes dispositions d'esprit à son égard. Il lui revient de manifester, par son attitude et son comportement, qu'il lui déplaît de résister à

5. Matthieu 7:22, « Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur ! N'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé, en ton nom que nous avons chassé des démons, en ton nom que nous avons fait beaucoup de miracles ? » 1 Corinthiens 13:2, « Et quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères et toute la connaissance, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien. »

sa volonté et qu'elle souhaite ardemment le voir renoncer à son péché et accomplir sa fonction de chef droitement pour la bonne harmonie du couple.

9. Que faut-il entendre par l'expression le mari est « chef » ?

Dans le foyer, en réponse à sa vocation divine, le mari a la responsabilité première d'assurer, à la manière de Christ, la direction, la protection et tout le nécessaire à sa famille (cf. q. 14 le sens de « responsabilité première »).

10. Où se trouve dans la Bible l'idée que le mari est le chef de la famille ?

Les textes les plus explicites sur l'autorité et la soumission à propos du mariage sont : Ephésiens 5:21-33 ; Colossiens 3:18-19 ; 1 Pierre 3:1-7 ; Tite 2:5 ; 1 Timothée 3:4,12 ; Genèse 1-3. Leur exégèse détaillée (qui n'est pas faite ici) est très éclairante et conduit à considérer que le modèle de structure familiale de la Bible n'est pas lié à une culture vieille de plusieurs milliers d'années mais que, même atteint par le péché, il reflète le modèle original voulu de Dieu.

11. Si une épouse refuse de suivre son mari lorsqu'il agit de façon coupable (q. 8), qu'en est-il alors de l'autorité de celui-ci ? Comment apprécier que ce refus est légitime ?

Il est impossible d'éviter les situations délicates. Ce qui est clair, c'est que l'exercice de l'autorité n'implique pas qu'un mari donne des directives à sa femme, ni qu'il prenne seul les décisions.

Son objectif est plutôt d'établir, dans le ménage, un système de relations réciproques dans lequel chacun (le mari, l'épouse et les enfants) a sa juste place, assume sa fonction pour le plus grand bien de tous. Le chef porte la responsabilité première des projets de famille, dont la mise en œuvre incombe en partie à son épouse (souvent plus sage et plus intelligente que lui). Ce principe reste valide même si, dans certains cas limites, son application soulève quelques difficultés.

Les structures d'autorité que sont l'État, l'Église et la famille ne sont en rien affectées par le caractère absolu de celle que Christ exerce sur elles. Le commandement du Nouveau Testament d'avoir à se soumettre aux conducteurs de l'Église (Hé 13:17) n'est pas affaibli par le fait qu'il peut exister des anciens qui enseignent des doctrines pernicieuses (Ac 20:30) et qui, ce faisant, ont à être repris (1 Tm 5:20). L'ordre de se soumettre aux Autorités civiles (Rm 13:1) n'est en rien amoindri par l'objection de conscience (Ac 5:29).

De même l'autorité forte et aimante de l'homme dans la famille n'est pas annulée parce que celle de Christ la surpasse dans le cœur de son épouse. Lorsque l'autorité du chef est défaillante ou abusive, la seule solution est de s'en remettre à la grâce de Dieu et de rechercher la voie de la sagesse biblique par la prière et en demandant conseil. Personne ne peut échapper aux situations complexes, parfois angoissantes, de la vie.

III – AUTORITÉ ET SOUMISSION ?

12. En mettant l'accent sur l'autorité et la soumission ne favorise-t-on pas le développement des abus dont les épouses sont l'objet ?

Non, d'abord parce que l'insistance est mise sur la ressemblance avec Christ dont l'amour a été jusqu'au sacrifice. L'autorité du mari doit être semblable et s'exercer pour le bien de l'épouse, sans oublier sa qualité de cohéritière de la grâce⁴. De même l'accent mis sur la soumission intelligente ne fait pas du mari un tyran (cf. q. 8). Deuxièmement, l'excès tant du côté de l'épouse que du mari a pour origine profonde un échec dans la transmission, par leurs parents, de la signification d'une féminité et d'une masculinité véritables. La confusion ou la frustration en matière d'identité sexuelle engendrent souvent des comportements pernicieux. La solution ne consiste donc pas à minimiser la différenciation sexuelle (ce qui ne peut avoir que des conséquences dangereuses), mais à enseigner, à la maison comme à l'Église, comment une vraie féminité et une vraie masculinité s'expriment dans le couple, le mari et la femme y vivant, dans l'amour, leur rôle complémentaire.

13. Qu'en est-il alors de la soumission réciproque préconisée par Paul en Ephésiens 5:21, « soumettez-vous les uns aux autres » ?

Il n'est pas certain que le sens donné à ces mots, de nos jours, soit celui qu'aurait voulu Paul. Tout dépend de ce que l'on entend par « soumission mutuelle ». Certains insistent plus que d'autres sur la notion de réciprocité. Même si Paul évoque une pleine réciprocité (les épouses se soumettant à leurs maris et les maris à leurs épouses), il ne s'ensuit pas que leur soumission respective soit identique. La clef du problème est la relation entre Christ et l'Église, modèle de la relation époux-épouse. Christ et l'Église se soumettent-ils mutuellement « l'un à l'autre » ? La réponse est « non » si par « soumission » l'on entend que Christ se soumet à l'autorité de l'Église. C'est « oui » si « soumission » signifie que Christ a supporté la souffrance et qu'il est mort pour le bien de l'Église. La soumission de l'Église au Christ n'est pas telle cependant. Elle consiste plutôt à reconnaître l'autorité de Christ et à le

suivre. Ainsi la soumission mutuelle n'implique pas une similitude totale des attitudes ; elle n'atteint en rien l'autorité de Christ sur l'Église et ne devrait pas non plus affecter celle d'un époux digne de ce nom.

14. Certains théologiens affirment qu'en Éphésiens 5:23 le mot « chef » signifie « source ». S'il en est ainsi, cela ne modifie-t-il pas l'interprétation de ce texte et n'oblige-t-il pas à abandonner l'idée que le mari exerce l'autorité dans la famille ?

Non. Mais avant d'envisager cette hypothèse, il convient de remarquer que le sens de « source » en Éphésiens 5:23 est hautement improbable⁶. Pour comprendre ce texte, il faut suivre une démarche logique. Le v. 23 explique le v. 22 et l'adverbe « car » sert d'articulation entre les deux : « Femmes, soyez soumises chacune à votre mari, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme... » Si le fait d'être chef, pour le mari, est le fondement de la soumission de l'épouse, il n'y a rien de plus naturel que de comprendre qu'à la fonction de chef correspond l'exercice d'une certaine autorité.

De plus, Paul a à l'esprit une image selon laquelle le mot « chef » ne flotte pas dans les airs. Cette image est celle d'un corps avec une tête : « car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est un corps... » Cette image est très importante parce qu'elle introduit, dans les versets suivants, la notion d'« une seule chair » (v. 31) pour marquer l'union de l'homme et de la femme. Une tête et son corps forment « une seule chair ». Et Paul continue « De même, les maris doivent aimer leur femme comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Jamais personne, en effet, n'a hâï sa propre chair ; mais il la nourrit et en prend soin, comme le Christ le fait pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps ». Il conserve son image : Christ est la tête et l'Église est son corps. De la même manière, le mari est pour sa femme comme la tête, et quand il la nourrit et la chérit, il se nourrit et se chérit lui-même puisque la tête est « une seule chair » avec le corps.

Si « chef » signifie « source », de quoi le mari est-il la source ? Qu'est-ce que le corps reçoit de la tête ? Il reçoit sa nourriture (v. 29). Cela peut se comprendre puisque la bouche s'y trouve et que c'est par elle que la nourriture va dans le corps. Mais ce n'est pas tout : le corps se dirige grâce aux yeux, il est en alerte et se protège grâce aux oreilles. Autrement dit, si le mari en tant que tête est une seule chair avec son épouse, son corps, et s'il est la source à tous points de vue — direction, nourriture, vigilance — comment ne pas conclure, tout naturellement, qu'il est le responsable premier à tous égards : direction, ressources et protection ? Ainsi, même si on donne au mot « chef » le sens de « source », l'interprétation la plus

simple de ces versets est que le mari est appelé par Dieu, à l'image de Christ, à être à la fois le chef et le serviteur de la famille, à la protéger et à pourvoir à tous ses besoins, la vocation de l'épouse étant d'honorer son mari, de veiller au respect de son autorité et de l'aider de tous ses dons.

15. L'insistance sur l'autorité dans l'Église et dans la famille, n'est-elle pas en contradiction avec les paroles du Christ en Luc 22:26 : « ... que le plus grand parmi vous soit comme le plus jeune, et celui qui gouverne comme celui qui sert » ?

Non. Il faut essayer de maintenir l'équilibre entre les deux principes bibliques : l'exercice de l'autorité et l'esprit de service. Ce serait contester l'œuvre de Christ que d'affirmer leur incompatibilité. Jésus ne détruit pas l'autorité, il la définit. Le mot utilisé en Luc 22:26 pour évoquer l'autorité est le même que celui que l'on trouve dans l'épître aux Hébreux : « Obéissez à vos conducteurs et soyez leur soumis. Car ils veillent au bien de vos âmes, dont ils devront rendre compte. » (13:17a) Les chefs doivent être serviteurs à cause du souci — pouvant aller jusqu'au sacrifice — qu'ils ont des âmes des fidèles. Ils n'en sont pas moins chefs comme le montrent les termes « obéir » et « soumission ». Jésus n'a pas eu moins d'autorité en lavant les pieds de ses disciples qu'en les envoyant annoncer l'Évangile.

16. L'autorité première de l'homme dans l'Église et dans la famille a été évoquée. Que faut-il entendre par l'adjectif « première » ?

Cela indique qu'à certains niveaux et dans certains domaines, les femmes peuvent prendre, et le font souvent, une responsabilité. Dans la famille comme dans l'Église, il y a des secteurs où elles ont à prendre des initiatives : l'enseignement, l'administration, l'organisation, le service, le témoignage,... L'autorité de l'homme est globale et générale à la maison comme à l'Église, et n'implique pas nécessairement qu'il règle tout dans le détail. Après la Chute, en Eden, Dieu a appelé Adam (Gn 3:9) en premier, non parce qu'Eve n'était pas responsable, mais parce qu'il avait la responsabilité première de tout ce qui se passait dans le jardin, y compris du péché.

17. L'analogie avec Christ et l'Église signifie-t-elle que le mari doit tout diriger dans la vie de son épouse et que celle-ci est obligée de solliciter son accord avant de rien entreprendre ?

Il n'est pas possible d'aller aussi loin car, à la différence de Christ, le mari est pécheur. Sa sagesse est limitée et faillible. De plus, et cela le distingue aussi de Christ, la mariée n'est pas que pour

lui mais aussi pour un autre : Christ. L'époux n'agit pas simplement *comme Christ*, mais *pour Christ*. Il n'est assurément pas Christ pour sa femme, ce serait le trahir. Son comportement doit plutôt être un encouragement à compter plus sur Christ que sur lui-même. Pratiquement, cela exclut une surveillance humiliante et fastidieuse.

Même quand il agit comme lui, le mari doit se rappeler que Christ ne conduit pas l'Église comme si elle était sa fille, mais son épouse. Il la prépare à être cohéritière et non une servante (Rm 8:17). L'exercice de l'autorité qui, sous prétexte d'imiter Christ, aurait pour résultat de favoriser, chez l'épouse, l'immaturité, une faiblesse spirituelle ou une incapacité permanente, par suite d'un contrôle abusif, d'une surveillance de tous les instants et d'une autorité abusive, n'a rien compris à l'analogie proposée par Éphésiens 5⁶. Christ ne façonne pas ce type d'épouse.

IV – FAUT-IL CONTEXTUALISER ?

18. Ces textes ne constituent-ils pas des exemples de compromis temporaires par rapport à l'époque du patriarcat, la tendance principale des Écritures étant plutôt au nivellation des différenciations basées sur le sexe ?

Il est vrai que l'Écriture établit parfois des règles pour des situations indésirables sans les approuver comme un idéal permanent. Par exemple, Jésus dit aux pharisiens, « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. » (Mt 19:8) De même Paul fixe les règles à observer quand un chrétien veut en poursuivre un autre en justice (1 Co 6:1-8) ; autre exemple encore, les règles que les esclaves chrétiens doivent observer vis-à-vis de leur maître, même si Paul souhaite au demeurant que chaque esclave chrétien soit considéré comme un frère puisqu'il se réclame de Christ comme son maître (Phm 16).

Il est cependant difficile d'assimiler l'autorité du mari ou de l'ancien à une situation de divorce, à une procédure judiciaire ou à l'esclavage, pour trois raisons :

6. *Éphésiens* 5:22-33, « (22) Femmes, soyez soumises chacune à votre mari, comme au Seigneur ; (23) car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son corps et dont il est le Sauveur ; (24) comme l'Église se soumet au Christ, que les femmes se soumettent en tout chacune à son mari. (25) Maris, aimez chacun votre femme, comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle, (26) afin de la sanctifier après l'avoir purifiée par l'eau et la parole, (27) pour faire paraître devant lui cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et sans défaut. (28) De même, les maris doivent aimer leur femme comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. (29) Jamais personne, en effet, n'a hui sa propre chair ; mais il la nourrit et en prend soin, comme le Christ le fait pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps. (31) C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. (32) Ce mystère est grand ; je dis cela par rapport à Christ et à l'Église. (33) Du reste, que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari. »

1) La distinction sexuelle avec les rôles correspondant remonte à la création, avant l'irruption du péché. Tel est aussi l'argument des féministes « évangéliques » lorsqu'elles défendent le mariage hétérosexuel contre la tendance (croissante) au mariage des homosexuels que la Bible favoriserait en niveling les différences. Pour elles, un tel niveling porterait atteinte à l'ordre créationnel de la nature. Cet argument est aussi le nôtre.

2) La rédemption, selon la Bible, n'a pas pour objectif d'anéantir l'autorité et la soumission, mais de leur rendre leur nature originelle selon l'ordre créationnel.

3) La Bible ne fait nulle part le procès de l'autorité aimante et n'invite pas à y renoncer. C'est donc une erreur de s'imaginer que la Bible prône un égalitarisme irrésistible tempéré, en quelque sorte, par un petit nombre de textes de type patriarchal. Rien dans la Bible ne s'oppose à l'autorité.

19. Les arguments avancés pour s'opposer au ministère pastoral féminin ne ressemblent-ils pas à ceux des chrétiens partisans de l'esclavage au 19^e siècle ?

Un début de réponse se trouve sous la question 18. La sauvegarde du mariage est bien différente de celle de l'esclavage qui, lui, ne remonte pas à la création. En règlementant les relations entre maîtres et esclaves, Paul ne justifie pas l'esclavage. Tout au contraire, il jette la semence qui conduira à l'abolition de l'esclavage⁷ ; là où cette semence d'égalité fleurira, l'institution de l'esclavage disparaîtra vite.

Les règles établies par Paul pour les relations entre les époux manifestent que l'institution du mariage est bonne et qu'elle relève de la volonté du Créateur depuis le commencement du temps (Ep 5:31-32)⁶. Ces règles découlent elles aussi de l'ordre créationnel. Paul cite Genèse 2:24, « ils deviendront une seule chair », et il ajoute « je dis cela par rapport à Christ et à l'Église » (v. 32). De ce « mystère », il tire le modèle de la relation entre le mari, comme chef (analogie avec Christ) et l'épouse comme son corps ou sa chair (analogie avec l'Église), et il conclut à l'autorité du mari et à la soumission de l'épouse. Il s'ensuit que les règles formulées par l'apôtre à propos du mariage sont tout autant liées à l'ordre créationnel que l'institution elle-même. Ce qui, encore une fois, n'est pas vrai pour l'esclavage. S'il est exact que l'argumentation de certains propriétaires d'esclaves du 19^e siècle ressemblaient à celle que nous développons pour défendre la distinction des rôles dans le mariage, leur démarche était superficielle et mal fondée. Et aujourd'hui, ceux qui font de même sont les féministes qui, à partir

7. Cf. Phm 16 ; Ep 6:9 ; Col 4:1 ; 1 Tm 6: 1-2.

de textes bibliques, justifient leur conformité aux idées dominantes de la société.

20. Puisque l'enseignement du Nouveau Testament sur la soumission de la femme dans le mariage se trouve dans la partie de la Bible intitulée « code de la famille » et calqué, en partie, sur la culture du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, ne devrait-on pas conclure qu'il convient de se conformer, jusqu'à un certain point, à la culture du temps présent et être prêt à modifier la pratique de la relation homme-femme plutôt que de maintenir un modèle, celui du 1^{er} siècle, temporaire par nature ?

Cette question, qui reprend de façon plus sophistiquée la formulation des questions 18 et 19, appelle un complément de réponse. Précisons d'abord que le « code de la famille » est constitué par Ephésiens 5:22-6:9, Colossiens 3:18-4:1 et, dans une moindre mesure, 1 Pierre 2:13-3:7, textes qui traitent des relations épouse/époux, enfants/parents et esclaves/maîtres.

Il importe de remarquer, premièrement, que le parallèle entre ce code et les pratiques de la société environnante n'est pas très étroit. A l'évidence, Paul ne se soucie de cela ni pour la forme, ni pour le fond.

Deuxièmement, cette argumentation majore ce qui est accessoire (le peu que l'enseignement de Paul a en commun avec la société de son temps) et minore ce qui a une importance capitale (le caractère et le fondement radicalement différents de l'enseignement de Paul sur le mariage). Les réponses aux questions 18 et 19 montrent bien la nature superficielle des ressemblances et exposent que le fondement de l'autorité du mari est la relation Christ/Eglise, dont il discerne la mystérieuse révélation en Genèse 2:24 (« ils deviendront une seule chair »), c'est-à-dire à la création même.

Ce serait porter atteinte à l'honnêteté de Paul ou mettre en doute l'inspiration des Ecritures que d'affirmer que l'apôtre n'a fondé son enseignement sur l'ordre même de la création et sur l'œuvre du Christ que pour mieux justifier son recours à des éléments temporaires de la culture de son temps. Il est plus que probable que la profondeur théologique et l'inspiration divine de Paul l'ont conduit à faire preuve d'esprit critique vis-à-vis de son environnement et à formuler des règles éthiques fondées sur l'ordre creationnel, leur conférant ainsi un caractère permanent. Voilà pourquoi le modèle de mariage donné par Paul est toujours valide : le mari, en tant que chef, aime et dirige sa famille comme Christ aime et dirige l'Eglise ; et l'épouse reconnaît cette direction comme l'Eglise honore le Christ.

21. N'est-ce pas se rendre coupable de sélection abusive que de considérer certains textes comme des commandements à la validité permanente et d'autres comme « ne vous parez pas de tresses » ou « ayez la tête couverte » marqués culturellement et dépourvus de caractère absolu ?

Le langage et la vie sont culturellement conditionnés. Et nous avons tous à discerner comment l'enseignement biblique s'applique dans chaque culture. Pour déterminer la validité permanente d'un commandement, il convient d'abord de mettre en évidence ce qui, dans son contexte, est fondé sur la nature de Dieu, sur l'Évangile ou sur l'ordre créationnel institué par Dieu, et ensuite d'examiner comment il se retrouve tout au long de l'Écriture. Pour montrer qu'un commandement est lié à une culture ou à une situation, il faut

1) rechercher dans le contexte ce qui le manifeste,

2) comparer le texte avec d'autres textes bibliques analogues pour faire ressortir ce qu'il contient de circonstanciel ou de permanent,

3) faire apparaître en quoi la spécificité culturelle n'est pas fondée sur la nature de Dieu, sur l'Évangile ou sur l'ordre créationnel institué par Dieu.

Dans l'enseignement de Paul et de Pierre relatif aux relations de l'homme et de la femme dans l'Église et dans la famille, il y a des directives non seulement sur la soumission et l'autorité, mais aussi sur la parure des femmes.

1 Timothée 2:9-10, « De même aussi que les femmes vêtues d'une manière décente, avec pudeur et modestie, se parent non pas de tresses d'or ou de perles, ou de toilettes somptueuses, mais d'œuvres bonnes, comme il convient à des femmes qui font profession de piété. »

1 Pierre 3:3-5, « N'ayez pas pour parure ce qui extérieur : cheveux tressés, ornements d'or, manteaux élégants, mais la parure cachée du cœur, la parure personnelle inaltérable d'un esprit doux et tranquille ; voilà qui est d'un grand prix devant Dieu. »

Il serait faux d'affirmer que ces commandements ne sont plus pertinents aujourd'hui. Leur enseignement clair et permanent est que la femme doit rechercher la parure des « œuvres bonnes », la « parure cachée du cœur » plutôt que celle tout extérieure qui résulte du port de vêtements ou de bijoux, ou de la manière de se coiffer. Demeure permanente également la recommandation de faire preuve de pudeur et de modestie, et de fuir l'ostentation. La seule question ouverte est de savoir si, aujourd'hui comme alors, se faire des tresses, porter de l'or et des perles, est un péché caractérisé.

Une indication claire tirée du contexte permet de dire que ce

n'est pas le cas. Dans le texte grec (ce qui n'apparaît pas dans la traduction), Pierre ne parle pas de « manteaux élégants », mais de « manteaux ». Comme il ne condamne assurément pas l'usage de vêtement, il ne peut s'élever que contre le mauvais usage qui en est fait, démarche qui peut s'appliquer aussi à l'or et aux tresses. Pierre ne met pas en garde contre une pratique mauvaise en soi, mais contre les abus auxquels elle donne lieu avec pour fin une exaltation du moi et l'exacerbation d'un esprit « mondain ». De plus, à la différence des commandements relatifs à l'autorité et à la soumission, ceux qui concernent la modestie ne sont pas fondés sur l'ordre créationnel.

22. En 1 Corinthiens 11:13-15¹, Paul fait appel à l'ordre créationnel pour soutenir que la femme doit avoir la tête couverte au culte. Pourquoi ceci ne serait-il plus obligatoire aujourd'hui si l'enseignement sur la soumission et l'autorité est toujours valide ?

La vraie question, ici, est de savoir si Paul dit que l'ordre créationnel oblige la femme à se couvrir la tête ou si cet ordre implique que la masculinité et la féminité soient exprimées d'une manière culturellement appropriée. Le deuxième terme de l'alternative est assurément le bon. Les versets-clefs sont les suivants : « Jugez-en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter de longs cheveux, mais que c'est une gloire pour la femme d'en porter ? En effet la chevelure lui a été donnée en guise de voile. » (1 Co 11:13-15)

Comment la nature enseigne-t-elle cela ? La nature n'a pas donné une chevelure plus importante à la femme qu'à l'homme. En fait, si on laisse libre cours à la nature, l'homme a plus de cheveux que la femme puisque les poils couvrent aussi son visage. L'enseignement de la nature est donc autre. A vrai dire, cette pédagogie conjoint nature et usage. L'usage définit les règles de la coiffure masculine et féminine ; et la nature enseigne qu'il est honteux pour un homme d'arborer les symboles de la féminité ainsi définis, et vice versa. Mais la nature ne décide pas quels sont ces symboles.

La pointe du propos de Paul dans ce passage est que la distinction homme-femme qui est fondée sur l'ordre créationnel (1 Co 11:7-9)¹ doit s'exprimer de façon culturellement appropriée dans le culte. La nature l'enseigne en dotant les hommes et les femmes d'inclinations différentes et profondes en ce qui concerne l'usage des symboles de la masculinité et de la féminité.

V – LA FEMME, LE MINISTÈRE ET LA PROPHÉTIE

23. Que veut-on dire en affirmant que « la nomination de femmes à des fonctions de direction dans l'Église est une pratique non-biblique ».

Cela signifie que la Bible enseigne que seuls les hommes peuvent être pasteurs et anciens, c'est-à-dire avoir la responsabilité première de conduire et d'enseigner l'Église en imitation de Christ. Aussi est-il non-biblique et donc préjudiciable aux femmes de le faire.

24. Où se trouve dans la Bible une telle idée ?

Les textes les plus explicites sont : 1 Timothée 2:11-15, 1 Corinthiens 14:34-36 et 11:2-16¹. Leur exégèse ne sera pas faite ici, mais elle montrerait que seuls les hommes dont la qualité de foi est reconnue peuvent exercer une fonction de direction dans l'Église. De plus le lien établi, par la Bible, entre la famille et l'Église suggère fortement que l'autorité du mari dans la famille est, tout naturellement, exercée dans l'Église par les hommes de foi.

25. Peut-on admettre que, dans certaines circonstances, des femmes dispensent un enseignement à des hommes ?

La phrase de Paul en 1 Timothée 2:12, « Je ne permets pas... »¹, ne constitue pas une interdiction absolue d'enseigner. L'apôtre recommande aux femmes âgées de « donner de bonnes instructions afin d'apprendre aux jeunes femmes... » (Tt 2:3-4) et il approuve l'enseignement qu'Eunice et Loïs ont donné à leur fils et petit-fils Timothée (2 Tm 1:5, 3:14). Les Proverbes louent l'épouse modèle parce qu'« elle ouvre la bouche avec sagesse et un enseignement bienveillant est sur sa langue » (Pr 31:26). Paul ne conteste pas que les femmes prophétisent dans l'Église (1 Co 11:5) et il remarque que les hommes peuvent être instruits par le moyen des prophéties (1 Co 14:31) ; il exhorte ainsi les membres de l'Église (des hommes et des femmes sans doute) : « Instruisez-vous et avertissez-vous réciproquement, en toute sagesse, par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels » (Col 3:16). Enfin, il y a aussi Priscille à côté d'Aquilas pour instruire Apollos (Ac 18:26).

Il est arbitraire de penser que Paul vise toutes les formes d'enseignement en 1 Timothée 2:12¹. Enseigner et apprendre sont des termes à la signification si vaste qu'il est impossible, qu'au moins dans un certain sens, les femmes n'instruisent pas les hommes et que ceux-ci n'apprennent pas d'elles. On le sait, la nature (1 Co 11:14),

le figuier (Mt 24:32), la souffrance (Hé 5:8), les comportements humains nous instruisent (1 Co 4:6 ; 1 P 3:1).

Que veut donc dire Paul ? Comme son affirmation s'inscrit dans le cadre de l'Église rassemblée pour la prière et l'enseignement, la clef en est « avoir autorité sur l'homme ». L'enseignement inacceptable est celui qui contredit la vocation masculine à exercer la responsabilité première en matière d'enseignement et de direction. Cette responsabilité, qui est celle des pasteurs et des anciens, est conforme à la volonté de Dieu.

26. Un pasteur peut-il autoriser une femme à enseigner dans l'assemblée sans porter atteinte à sa responsabilité en la matière ?

Il est bon que tous les ministères d'enseignement dans l'Église aient l'approbation des pasteurs et des anciens qui ne doivent pas exercer leur autorité pour admettre sans autre une situation de fait. Autrement dit, deux conditions sont nécessaires pour qu'une femme, si elle enseigne, ait l'approbation biblique : d'une part, elle doit avoir l'accord des anciens, d'autre part, elle doit éviter les situations où elle exercerait *de facto* le rôle de « berger » ou dispenserait un type d'enseignement dont la nature même suppose une pression vigoureuse, de la part de Dieu et avec son autorité, sur la conscience des hommes.

27. Comment peut-on, en même temps, approuver que les femmes « prophétisent » dans l'Église et s'opposer à ce qu'elles soient pasteurs ou anciens ? La « prophétie » n'est-elle pas une activité centrale dans l'exercice de ces fonctions ?

Non. Diriger et enseigner sont les tâches premières du pasteur ou de l'ancien (1 Tm 5:17). Dans la liste des qualifications nécessaires pour être ancien, l'aptitude à l'enseignement figure et non le don de prophétie (1 Tm 3:2). En Ephésiens 4:11, Paul distingue entre les prophètes et les pasteurs-enseignants. Même si les hommes peuvent être instruits par la prophétie d'une femme, il distingue le don de prophétie de celui d'enseignement (Rm 12:6-7 ; 1 Co 12:28). Nulle part, il n'est interdit aux femmes de prophétiser. Paul veille seulement à ce que la manière de prophétiser ne contrevienne pas au principe selon lequel la direction spirituelle appartient aux hommes.

La prophétie telle qu'elle a été pratiquée dans le culte d'adoration de l'Église primitive n'a rien à voir avec les révélations infaillibles et normatives que nous associons aux prophéties écrites de l'Ancien Testament. Elle est plutôt un message spontané en termes ordinaires, délivré sous l'inspiration de l'Esprit Saint (1 Co 14:30) en vue de l'édification, l'encouragement, la consolation, l'affermissement et la direction du peuple de Dieu (1 Co 14:3,

24-25 ; Ac 21:4, 16:6,10). Non exempte d'erreur humaine, elle a à être évaluée (1 Th 5:19-20 ; 1 Co 14:29) à partir de l'enseignement apostolique (1 Co 14:36-38 ; 2 Th 2:1-3).

Elle ne correspond pas à la prédication d'aujourd'hui ou à un exposé systématique de l'Écriture. Dans l'Église primitive, hommes et femmes pouvaient se lever pour faire part à l'Église de ce qu'ils pensaient que Dieu leur avait confié pour son bien. L'évaluation de ces interventions comme l'enseignement relevaient de la responsabilité des anciens-enseignants, ce dernier rôle étant le seul que Paul assigne aux hommes.

28. Faut-il comprendre que les femmes sont libres de prophétiser selon le modèle donné en Actes 2:17 ; 1 Corinthiens 11:5 et Actes 21:9 ?⁸

Oui.

29. Puisqu'il est dit en 1 Corinthiens 14:34 « que les femmes se taisent dans les assemblées », est-il vraiment biblique d'accorder aux femmes une si grande liberté d'expression ? Comment faut-il entendre cette si nette interdiction faite aux femmes de parler ?

La raison pour laquelle Paul ne veut pas interdire totalement aux femmes de parler à l'église, c'est qu'il leur permet, en 1 Corinthiens 11:5, de « prier et de prophétiser » : « toute femme qui prie ou prophétise la tête non voilée déshonore son chef ». Une question se pose alors : « pourquoi penser que 1 Corinthiens 11:5¹ limite le sens d'1 Corinthiens 14:34¹ et non l'inverse ? »

Remarquons, tout d'abord, que, dans les deux textes, l'attention de Paul se porte sur ce qui est honteux ou déshonorant pour les femmes (le mot *aiskron* est dans les deux versets et seulement là dans cette épître). Il n'est pas question de savoir si les femmes sont compétentes, intelligentes, sages ou cultivées ; le problème est leurs relations avec les hommes dans l'Église. En 1 Corinthiens 14:34¹, Paul parle de soumission et en 1 Corinthiens 11:3¹, il dit que l'homme est le *chef*. En conséquence, ce qui déshonore la femme, c'est ce qui porte atteinte à la fonction de direction des hommes dans la communauté. S'il était honteux pour une femme de parler en toutes circonstances, Paul n'aurait pas approuvé qu'elle prie ou prophétise comme il le fait en 1 Corinthiens 11:5¹, passage dont le contexte montre bien ce qui est en jeu. En 1 Corinthiens 11:5-16, ce

8. Actes 2:17 : « Dans les derniers jours, dit Dieu, je répandrai de mon Esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards des songes. 1 Corinthiens 11:5 : « Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle était rasée. » Actes 21:9 : « Il avait quatre filles vierges qui prophétisaient ».

qui est en jeu, ce n'est pas le fait que les femmes prient ou prophétisent en public, mais leur manière de le faire. Leur façon d'être, habilement ou attitude, traduit-elle qu'elles reconnaissent l'autorité des hommes appelés à diriger l'Église ?

Un commentaire analogue peut être formulé pour 1 Corinthiens 14:34-36¹.

En définitive, Paul exige moins un silence total de la part des femmes qu'une participation qui manifeste, de différentes façons, une adhésion joyeuse à l'idée que Dieu a confié aux hommes la direction et la garde du troupeau.

VI – PAUL EST-IL MACHO ?

30. Les femmes sont-elles plus faciles à duper que les hommes ?

En 1 Timothée 2:14, on lit « Ce n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression ». C'est là une des raisons que donne Paul pour ne pas permettre aux femmes « d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme »¹. La tradition en a tiré la conclusion que les femmes sont plus crédules ou faciles à tromper que les hommes et donc moins aptes à assumer la sauvegarde doctrinale de l'Église. C'est possible (cf. q. 31), mais une autre interprétation de la pensée de Paul est possible.

Satan a eu moins en vue la crédulité d'Eve (peut-être réelle) que l'autorité d'Adam qui avait reçu de Dieu la responsabilité de garder le jardin. Sa subtilité a consisté, tout en le connaissant, à faire fi de l'ordre institué par Dieu pour le bien de la famille et, ignorant l'homme, à s'adresser directement à la femme. Satan a fait d'Eve un porte-parole, un chef et un gardien. Dès lors, l'homme et la femme ont perdu leur innocence et ont adopté un type de relations qui, jusqu'à nos jours, s'est avéré destructif.

Si ceci est exact, voici comment il faut comprendre les paroles de Paul en 1 Timothée 2:14 : « Adam n'a pas été séduit (c'est-à-dire le séducteur ne l'a pas approché, et il n'a pas eu de relations avec lui), c'est la femme qui a été séduite et s'est rendue coupable de transgression (c'est-à-dire la femme est entrée en relations avec le séducteur qui l'a trompée et fait désobéir) ».

L'important n'est pas de savoir si l'homme est coupable, ou non, de s'être laissé séduire, ou si la femme l'est davantage que lui, mais bien de comprendre que contrevénir à l'ordre divin, qui confère à l'homme l'autorité, conduit à la catastrophe. Dès lors qu'ils se détournent de ce que Dieu a ordonné, les hommes et les femmes sont les uns et les autres ouverts à l'erreur et au péché.

31. Si on pense cependant que Paul estimait Eve plus facile à séduire qu'Adam, ne peut-on pas l'accuser de machisme ?

Non. Si on demande si les femmes sont plus faibles, plus fûtées, plus facilement effrayées, etc. que les hommes, le mieux est sans doute de répondre qu'il en est ainsi pour les premières dans certains cas ou circonstances et pour les seconds dans d'autres. Il est dangereux d'accorder une valeur négative aux prétendues faiblesses que nous avons tous. Dieu a voulu que toutes les « faiblesses » caractéristiques de l'homme soient compensées par les forces de la femme, mettant celles-ci en valeur et vice versa.

Même si en 1 Timothée 2:14¹, Paul indique que, dans certaines circonstances, les femmes sont plus faciles à séduire, cela ne règle pas le problème de l'égalité des sexes ou de leur valeur respective. Prétendre que l'un est supérieur à l'autre est fou. L'homme et la femme, ainsi créés par Dieu, diffèrent l'un de l'autre de mille manières. Cependant, parce que l'un et l'autre ont été créés à l'image de Dieu, les sommes de leurs forces et de leurs faiblesses respectives sont égales et, conformément au plan de Dieu, les profils ainsi dessinés sont complémentaires.

32. Si une femme n'est pas autorisée à enseigner les hommes de façon régulière et officielle, peut-elle vraiment instruire les enfants bien plus impressionables et vulnérables ?

Comme cela a été dit dans la réponse à la question 25, la Bible ne détermine pas le rôle de la femme en raison de son incompétence doctrinale ou morale. La différenciation des ministères de l'homme et de la femme dans l'Église est fondée, non sur une soi-disant incompétence, mais sur l'ordre institué par Dieu. Comme la relation du petit garçon avec la femme qui l'instruit n'est pas du type homme-femme, la dynamique d'autorité voulue par Dieu n'est pas lésée. (Cette dynamique le serait si l'enseignement biblique était considéré comme relevant seulement des femmes et n'était plus la responsabilité première des pères dans la famille et des anciens dans l'Église).

VII – VOCATIONS, DONS ET AUTORITÉ

33. Pourquoi refuser à une femme le droit d'utiliser les dons qu'elle a reçus de Dieu ? Si Dieu accorde un don spirituel, n'est-ce pas qu'il en approuve l'usage pour l'édification de l'Église ?

Avoir un tel don n'autorise pas à en user comme bon nous semble. John White a raison d'écrire : « Certaines personnes s'imagi-

ment que la puissance de l'Esprit ne peut pas avoir d'incidences non spirituelles sur la vie d'une personne, alors que cela est tout à fait possible. » Les dons spirituels sont donnés par l'Esprit Saint et régulés par l'Écriture Sainte. Ceci apparaît avec clarté dans la première épître aux Corinthiens où il est prescrit à ceux qui possèdent le don des langues de se taire s'ils ne sont pas interprétés, et à ceux qui prophétisent de s'arrêter si quelqu'un d'autre à une révélation à communiquer (14:28-30). Impossible de refuser aux femmes d'exercer les dons que Dieu leur a donnés. Si elles ont reçu le don d'enseigner, d'administrer ou d'évangéliser, Dieu souhaite qu'elles utilisent ces dons et il honorerà l'engagement de celles qui le feront conformément à l'Écriture.

34. Si Dieu a authentiquement appelé une femme à exercer le ministère pastoral, comment s'y opposer ?

Dieu n'appelle pas les femmes à être pasteurs. Cette affirmation n'est pas le résultat d'une analyse faite sur des cas concrets, mais correspond à la pensée qu'une conviction personnelle doit toujours être évaluée à l'aide des critères objectifs de la Parole de Dieu, la Bible. Si la Bible enseigne que, selon la volonté de Dieu, seuls les hommes ont la responsabilité première d'enseigner et de diriger, elle enseigne aussi, par conséquent, que les femmes ne sont pas appelées par Dieu à être pasteurs. De tout temps, l'Église sait que la conviction intime et personnelle d'un appel de Dieu n'est pas en soi un critère suffisant pour discerner une vocation. Certes Dieu envoie les ministres qu'il a choisis (Rm 10:15) ; mais il met en garde contre ceux qui pensent avoir été appelés et qui ne le sont pas : « ... Je ne les ai pas envoyés, je ne leur ai pas donné d'ordre. » (Jr 23:32).

Ce que certaines femmes chrétiennes engagées interprètent comme un appel de Dieu à être pasteur est assurément un appel à exercer un ministère, mais pas celui de pasteur. Bien souvent les chrétiens ressentent un très fort désir de servir Dieu de façon spécialisée sans que la nature de ce service soit clairement définie par le Saint-Esprit. Dans ce cas, il convient non seulement de considérer les dons reçus, mais d'examiner ce que l'Écriture enseigne selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme.

35. En quoi consiste « l'autorité » en question dans le cadre de la famille et de l'Église ?

Cette question est d'importance capitale car, selon le Nouveau Testament, les relations humaines fondamentales s'expriment en termes complémentaires. Par exemple, la relation parents-enfants a pour base le droit des parents à exiger l'obéissance (Ep 6:1-2). Le Gouvernement civil a autorité pour édicter des lois qui règlementent le

comportement des citoyens (Rm 13:1-7 ; Tt 3:1 ; 1 P 2:13-17). Bien des institutions sont structurées de telle sorte que certains membres ont le droit de diriger les actions des autres. On pense immédiatement à l'armée et au monde des affaires (Mt 8:9 ; 1 P 3:18-20). L'Église, malgré le sacerdoce des croyants, est dirigée, dans le Nouveau Testament, par des chefs-serviteurs que les membres doivent suivre (1 Th 5:12 ; Hé 13:7,17 ; 1 Tm 3:5, 5:17). Et dans le mariage, l'épouse est appelée à se soumettre à son mari, dont l'autorité s'exerce dans un esprit de sacrifice (Ep 5:22-33 ; Col 3:18-19 ; 1 P 3:1-7). La source de toute autorité est, en définitive, celle de Dieu qui est absolue.

Il est clair que la forme que revêt l'autorité varie d'une relation à l'autre. En règle générale, l'autorité se définit comme étant un *droit* (Mt 8:9), un *pouvoir* (Mc 1:27 ; 1 Co 7:37) et une *responsabilité* (2 Co 10:8, 13:10) de *diriger quelqu'un d'autre*. Ceci correspond parfaitement à Dieu dans toutes ses relations. Dans les diverses relations humaines, il en va autrement ; il existe des différences de l'une à l'autre.

Par exemple, en ce qui concerne le *pouvoir* de commander les autres, l'État dispose de l'épée (Rm 13:4) et les parents d'« un baton » (Pr 13:24) ; les entreprises peuvent renvoyer un employé en faute (Lc 16:2) et les anciens, avec l'Église, un membre de celle-ci (Mt 18:17 ; 1 Co 5:1-8). De même l'étendue du *droit* est variable. Ainsi les parents ont le droit d'intervenir dans les menus détails de la vie de leurs enfants en leur apprenant à tenir leur fourchette correctement et à se tenir droit ; ce droit, ni l'État, ni l'Église n'en dispose.

Pour les chrétiens, *droit* et *pouvoir* ont moins d'importance que la *responsabilité*. « Jésus les appela et dit : Vous savez que les chefs des nations les tyrannisent et que les grands abusent de leur pouvoir sur elles. Il n'en sera pas de même parmi vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, sera votre serviteur. » (Mt 20:25-26) L'autorité devient un fardeau à porter, non un droit à exercer. Elle correspond à un devoir sacré accompli pour le bien d'autrui. Exclure un membre de l'Église est une décision pénible à prendre en dernier ressort. L'enfant qui a reçu une fessée ne manque pas d'affection. Les employeurs peuvent se montrer magnanimes. Rien dans ces comportements ne porte atteinte aux structures d'autorité ; seulement les notions de droit et de pouvoir y ont été transformées en responsabilité assumée avec amour.

C'est dans le mariage que cette transformation est la plus radicale. La Bible n'autorise pas les maris à user de leur force physique pour contraindre leurs épouses. Selon Ephésiens 5:25-27⁶, Christ accomplit la sanctification de son Épouse en souffrant pour elle, et non l'inverse. L'autorité que Dieu confère au mari est un fardeau à porter avec humilité, non un droit dont il puisse se

prévaloir avec orgueil. Trois raisons au moins doivent détourner un mari d'user de la force : 1^o) le caractère unique de l'intimité et de l'union décrite par l'expression « une seule chair » ; « ... jamais personne, en effet, n'a hâ sa propre chair ; mais il la nourrit et en prend soin... » (Ep 5:29-31) ; 2^o) l'honneur particulier dû à une cohéritière de la grâce (1 P 3:7) ; 3^o) le désir de grandir ensemble dans la connaissance de Christ, ce qui exclut le maintien de l'épouse dans un état de dépendance infantile.

VIII – QUESTIONS POSÉES A L'APÔTRE PAUL...

36. En Rm 16:7, Paul écrit « Saluez Andronicus et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui sont très estimés parmi les apôtres, et qui même ont appartenu à Christ avant moi. » Junias n'est-elle pas une femme ? N'a-t-elle pas été apôtre ? Cela ne signifie-t-il pas que Paul reconnaissait qu'une femme pouvait tenir un rôle de grande autorité sur des hommes dans l'Église primitive ?

Il y a là trois questions distinctes.

1^o) Junias était-elle une femme ? Rien ne le prouve. La consultation d'un programme informatique regroupant 2889 auteurs grecs et 8 203 ouvrages depuis Homère (9^e siècle av. J.-C.) jusqu'au 5^e siècle de notre ère, *The Thesaurus Linguae Graecae*, sur toutes les formes de *Iounis*, a donné le résultat suivant : en dehors de la citation de Romains 16:7 ci-dessus, on ne trouve que trois autres exemples. Leur étude apprend que Junias était un nom féminin à l'époque du Nouveau Testament (Plutarque : 50-120 ap. J.-C.). Les Pères de l'Église ont eu des avis partagés à ce sujet. Epiphanius (315-403) a pensé que Paul parlait d'un homme alors que Chrysostome (347-407) était d'un autre avis. Le premier est peut-être plus crédible puisqu'il a ajouté une information particulière au contenu de Romains 16:7 en précisant que Junias est devenu évêque d'Apameia.

Impossible donc de dire avec certitude si Junias est un nom masculin ou féminin. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'était pas d'usage courant.

Par ailleurs, le fait de nommer ensemble Andronicus et Junias, comme Prisca et Aquilas (16:3), ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'un couple, car en Romains 16:12, Paul salue deux femmes ensemble : « Saluez Tryphème et Tryphose, elles qui prennent de la peine pour le Seigneur. » Il se peut qu'Andronicus et Junias aient été deux hommes.

2^o) Junias a-t-il (elle) été apôtre ? Peut-être, mais ce n'est pas certain. L'expression « être estimé parmi les apôtres » n'oblige pas à

l'affirmer. Il ne semble pas qu'Andronicus et lui l'aient été. Par ailleurs, Paul étant lui-même apôtre, l'emploi qu'il fait de la troisième personne surprend. Il se peut aussi que Paul fasse allusion au long ministère d'Andronicus et Junias, chrétiens avant lui, que les apôtres connaissaient avant même sa propre conversion. Mais cela aussi n'est pas sûr.

3º) Junias a-t-il (elle) eu une position d'autorité dans l'Église primitive ? Probablement pas. Le terme « apôtre » est utilisé, dans le Nouveau Testament, pour évoquer des serviteurs de Christ à différents niveaux d'autorité. Apocalypse 21:14 évoque « les douze apôtres de l'Agneau » (cf. aussi Mt 19:28 ; Ac 1:15-26), qui ont eu un rôle unique comme témoins de la résurrection de Jésus. Paul se compte au nombre de ce groupe privilégié et insiste sur le fait qu'il a vu le Christ ressuscité et qu'il a été appelé par lui (Ga 1:1, 12 ; 1 Co 9:1-2). Tout proche de ce cercle unique, il y a les missionnaires, compagnons de Paul : Barnabas (Ac 14:14) et Sylvain, Timothée (1 Th 2:6) ainsi que Jacques, le frère du Seigneur (Ga 1:19) et peut-être d'autres.

En définitive, le mot « apôtre » a le sens large « d'envoyé », ce qui est le cas d'Epaphrodite en Philippiens 2:25 et de plusieurs envoyés des Églises en 2 Corinthiens 8:23. Si Andronicus et Junias ont été des apôtres, ils ont appartenu à un troisième groupe de personnes ayant un ministère itinérant. Si Junias est une femme, son rôle a dû ressembler à celui de Priscille qui, avec son mari, a accompagné l'apôtre Paul dans des voyages de courte durée (Ac 10:10). Ce ministère peut avoir revêtu une certaine importance sans être du même ordre que celui de Paul (2 Co 10:8, 13:10).

37. Paul semble fonder la responsabilité de l'homme — diriger et enseigner — sur le fait qu'il a été créé avant la femme (1 Tm 2:13). Cet argument tient-il puisque les animaux l'ont été avant lui sans avoir pour autant la responsabilité de le diriger ?

Ce qui ressort du contexte du livre de la Genèse est que le droit et la responsabilité de conduire la famille revient « au premier-né ». Les hébreux n'ont jamais eu l'idée que cela était annulé s'il arrivait que le père ait un veau avant d'avoir un fils. Autrement dit, en écrivant cela Moïse savait que ses premiers lecteurs n'assimileraient pas les animaux aux humains comme candidats égaux à l'exercice des responsabilités du premier-né. Ne le faisons donc pas non plus.

Ceci admis, la question qui demeure est la suivante : « Pourquoi Dieu a-t-il choisi de créer l'homme et la femme l'un après l'autre ? » Il ne suffit pas d'affirmer que ce n'est sûrement pas pour marquer une priorité en matière d'autorité. Il convient plutôt de chercher quel est le sens de cet échelonnement. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas créé l'homme et la femme ensemble à partir de la même poussière ?

Dans le cadre de Genèse 1 à 3, la réponse qui vient tout naturellement à l'esprit est qu'Adam a reçu vocation d'exercer la responsabilité de diriger. Cela est confirmé dans le Nouveau Testament lorsque Paul fonde la vocation d'autorité des hommes dans l'Église sur le fait qu'« Adam a été formé le premier, Eve ensuite ». (1 Tm 2:13).

38. N'est-ce pas en raison de leur manque d'instruction au premier siècle que les femmes n'étaient pas autorisées à enseigner ? De nos jours, il en va autrement. Ne pourraient-elles donc pas aussi bien que les hommes être pasteurs aujourd'hui ?

Cette objection ne s'accorde pas avec le texte biblique pour au moins trois raisons.

1^o) Paul n'évoque pas le manque d'instruction pour fonder son interdiction (1 Tm 2:12), mais il renvoie à ce qui s'est passé à la création (1 Tm 2:13-14)¹. Il est donc risqué de préférer construire une argumentation sur une raison que Paul ne donne pas plutôt que sur celle qu'il donne.

2^o) Dans l'Église du Nouveau Testament, aucune formation spécifique à partir de l'Écriture n'était requise pour diriger l'Église. Selon Actes 4:13, plusieurs des apôtres n'en avaient pas, alors que les femmes et les hommes avaient le même degré d'aptitude à lire et à écrire (Cf. Ac 18:26 ; Rm 16:1 ; 1 Tm 2:11 ; Tt 2:3-4). D'après des papyrus, les femmes de culture grecque avaient un degré élevé d'instruction en Égypte et, dans la société romaine, bien des femmes passaient pour être « instruites et spirituelles ».

3^o) S'il y avait une femme cultivée dans l'Église du Nouveau Testament, c'est bien Priscille ; or, en écrivant 1 Timothée 2:12 (« je ne permets pas... »), Paul s'adresse à l'Église d'Éphèse (1 Tm 1:3), l'Église d'origine de Priscille et Aquilas. A partir de l'an 50, Paul a résidé dix-huit mois chez ceux-ci à Corinthe (Ac 18:2,11) avant d'aller avec eux à Éphèse en 51 (Ac 18:8-19:1). Déjà, à cette époque, Priscille connaissait suffisamment l'Écriture pour aider à instruire Apollos (Ac 18:26). Ensuite, elle a sûrement beaucoup appris de Paul lui-même, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'autres femmes de la ville, pendant trois autres années, période pendant laquelle l'apôtre est resté à Éphèse, enseignant « tout le dessein de Dieu » (Ac 20:27,31 ; 1 Co 16:19). Aquilas et Priscille sont allés à Rome par la suite (Rm 16:3) vers l'an 50 et en sont vraisemblablement revenus vers 65 (la persécution des chrétiens a commencé en 64) puisqu'ils étaient à Éphèse à la fin de la vie de Paul (2 Tm 4:19), vers 67. Ainsi ni Priscille, aussi instruite qu'elle ait été, ni aucune autre femme d'Éphèse n'ont été autorisées à instruire des hommes dans l'assemblée publique de l'Église. La raison en est non le manque d'instruction, mais l'ordre créationnel.

IX – ENCORE DES OBJECTIONS...

39. Pourquoi évoquer l'homosexualité en traitant de la différenciation des sexes (cf. qq. 1,18) ? La plupart des féministes « évangéliques » sont contre.

Nous évoquons l'homosexualité parce qu'en réduisant la différenciation des rôles selon le sexe, on favorise la confusion en matière d'identité sexuelle et on contribue, à la deuxième ou troisième génération, au développement de l'homosexualité dans la société.

Il est de plus en plus évident que le féminisme biblique prête inconsciemment son appui au mouvement qui sape la complémentarité homme-femme qui, selon la Bible, fonde non seulement le mariage et l'ordre dans l'Église mais l'hétérosexualité elle-même.

La médecine affirme qu'il n'y a pas d'enfants homosexuels. Ceci a fait l'objet de nombreux travaux. Il existerait dans la famille des dynamiques qui orientent les inclinations sexuelles de l'enfant. Il est donc d'une grande importance qu'un père encourage de façon nette et affectueuse la masculinité de son fils et la féminité de sa fille. Comment pourrait-il en être ainsi dans un climat familial où la différence entre les sexes est constamment niée ou minimisée ? Si la distinction des fonctions est seulement fondée sur les compétences et non sur la nature, comment les parents formeront-ils l'identité sexuelle de leurs jeunes enfants ? Si ces parents se refusent à agir, le bon sens et de nombreuses études psychologiques préviennent que leurs enfants risquent, n'étant pas au clair sur leur identité, de développer des tendances homosexuelles.

40. Comment savoir que votre interprétation de l'Écriture n'est pas plus influencée par la tradition culturelle que par l'enseignement effectif de la Bible ?

Il importe, en effet, d'être conscient qu'une interprétation peut être erronée. Le poids de la culture, de la tradition et des goûts personnels sans parler des flèches du diable sont bien réels. L'histoire de l'exégèse est une invitation à l'humilité et à savoir reconnaître ses erreurs. Cependant, l'interprétation que nous proposons nous paraît exempte d'erreur dans une certaine mesure, ne serait-ce que parce que la Bible exhorte à ne pas se conformer au monde présent, mais à être transformé par le renouvellement de l'intelligence (Rm 12:1-2).

Il est difficile de dire si les féministes sont plus ou moins influencés par l'immense pression de la poussée égalitaire contemporaine.

raine que nous ne le sommes par des siècles de patriarcat et de pulsions masculines. A vrai dire, il ne sert pas à grand chose de s'accuser mutuellement sur les effets d'influences plus ou moins inconscientes, mais il est clair que nous avons, les uns et les autres, des doutes.

Notre conviction repose néanmoins sur cinq faits :

1º) Nous examinons régulièrement nos motivations afin d'en supprimer tout ce qui pourrait fausser une vraie perception de la réalité ; 2º) nous demandons à Dieu de nous donner humilité, ouverture, sagesse, perspicacité, impartialité et honnêteté ; 3º) nous nous efforçons de soumettre notre intelligence à la réalité littéraire et historique, rigoureuse et immuable, des textes bibliques en grec et en hébreu, à l'aide des meilleures méthodes d'étude afin d'approcher au plus près l'intention de leurs auteurs ; 4º) nous soumettons nos conclusions au test de l'histoire de l'exégèse afin de mettre en évidence tout snobisme chronologique ou toute myopie culturelle ; 5º) nous les soumettons aussi à la réalité du ministère aujourd'hui et nous cherchons l'opinion des chrétiens mûrs et pieux. Humblement confiants d'avoir étudié les Écritures avec soin, nous livrons au public notre façon de voir afin que nul ne l'ignore et qu'un débat s'ouvre.

41. Est-il acceptable de chanter des cantiques écrits par des femmes ou de recommander la lecture de leurs livres et de les empêcher de s'exprimer oralement ?

On ne dit pas qu'une femme ne peut pas s'exprimer oralement. Lorsque Paul écrit « ... Soyez remplis de l'Esprit : entretenez-vous par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels... » (Ep 5:18-19), on imagine tout à fait que des femmes récitent ou chantent pour l'Église ce que Dieu leur a inspiré (peut-être, dans certains cas, comme une sorte de « prophétie » dont il est question en 1 Co 11:5). Comment, d'ailleurs, ne pas se réjouir de ce qu'inévitablement des hommes comme des femmes soient instruits, édifiés et encouragés par ce ministère poétique ?

De même, il n'est pas possible de soutenir que ce qu'une femme écrit dans des livres ou dans des articles ne peut pas être dit à haute voix. L'important est de savoir si une femme peut participer au ministère de direction et d'enseignement (celui d'ancien) dans une communauté mixte. Il n'est pas question d'ôter la possibilité à une femme d'enseigner d'autres femmes à quelque niveau que cela soit, de faire des conférences ou de s'adresser de temps en temps à une assemblée mixte, ces actions étant distinctes de l'enseignement biblique officiel dans l'Église. Le caractère occasionnel de ces prestations distingue celles-ci de l'enseignement régulier d'un groupe, caractéristique du ministère officiel d'enseignement dont les

femmes sont exclues selon 1 Tm 2:12, ou de l'enseignement officieux donné par Priscille et Aquilas en Actes 18:26. Il est vrai que ces conférences ou interventions peuvent être faites de telle sorte qu'elles constituent une atteinte au principe de l'autorité masculine, mais ce n'est pas obligé. Tout est bien si la conférencière reconnaît explicitement cette autorité avec intelligence et humour. Ces distinctions ne sont pas dépourvues d'ambiguïté. Aussi des différences d'application pratique apparaîtront-elles, ici et là, sans gravité dès lors qu'il y a accord sur le principe. L'actualisation fidèle des enseignements éthiques — par exemple des enseignements de Jésus sur la pauvreté et la richesse, la colère et le pardon, la justice et la renonciation à la vengeance — a toujours donné lieu à des choix délicats.

42. N'est-il pas exact que le même mot « aide » est employé pour Dieu et pour la femme ? Ceci n'évacue-t-il pas toute idée de soumission et même, cela n'introduit-il pas l'idée que la femme aurait une autorité supérieure à celle de l'homme ?

Il est exact que Dieu est souvent appelé « notre aide », mais ce mot ne comporte aucune indication sur le rang ou l'autorité. Le contexte permet de discerner si Eve est destinée à aider quelqu'un de plus faible qu'elle ou à assister un chef aimant. Le même contexte élimine l'analogie avec Dieu car, dans un premier temps, Adam cherche son aide parmi les animaux ; ceux-ci ne font pas l'affaire, car ils ne sont pas semblables à lui. Aussi Dieu crée-t-il la femme « à partir de l'homme ». Désormais, il y a une personne semblable à lui, ayant la même nature que lui et créée, comme lui, à l'image de Dieu. Cette personne est tout à fait différente d'un animal, ce que Dieu souligne en lui montrant qu'aucun animal ne lui convient. Pourtant le passage des animaux à la femme nous apprend que celle-ci est appelée à aider Adam avec loyauté et compétence dans le jardin.

La question posée semble indiquer qu'il est acquis que si un mot (une « aide ») a parfois certaines connotations (« comme Dieu »), il s'ensuit qu'il la conserve dans tous ses emplois. Ainsi, dans cette optique, puisque Dieu « travaille » pour nous, et ne rend de compte à personne, l'homme qui travaille n'en aurait pas non plus vis-à-vis de son employeur !

43. En prenant 1 Corinthiens 7:3-4 au pied de la lettre — « (3) Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et de même la femme à son mari. (4) La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari ; et, pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme » — ne peut-on pas conclure que l'autorité du mari n'est pas unilatérale ?

Ce texte peut être fort mal utilisé par un homme qui, n'aimant

pas son épouse, s'y réfère pour justifier des exigences sexuelles égoïstes ou même des pratiques impudiques et humiliantes. On peut très bien imaginer ses propos : « La Bible dit que ce n'est pas toi qui a autorité sur ton corps, mais moi ; tu me dois de faire ce que je veux. » C'est mal user de ce texte puisqu'il donne à la femme l'autorité de répondre : « La Bible dit que tu n'as pas autorité sur ton corps, mais moi ; je ne veux pas que tu utilises ton corps pour me faire cela » (v. 4b). De plus, Paul précise que toute décision dans ce domaine intime doit être prise « d'un commun accord » (v. 5).

Ce texte n'autorise aucun abus sexuel. Il constitue plutôt une application de : « Par honneur, usez de prévenance réciproque » (Rm 12:10) ou de « Dans l'humilité, estimez les autres supérieurs à vous-même » (Ph 2:3), ou de « Ne faites pas de cette liberté un prétexte pour vivre selon la chair, mais par amour, soyez serviteurs les uns des autres » (Ga 5:13). L'important n'est pas ce qu'on a le droit de prendre, mais ce que nous devons aux autres. Paul ne dit pas « prenez ce que vous voulez », mais « ne vous privez pas l'un de l'autre » ; en d'autres termes, si vous pouvez satisfaire les besoins de votre partenaire, faites-le.

Une merveilleuse réciprocité court tout au long du texte (1 Co 7:2-5). Pas plus le mari que l'épouse ne reçoit davantage de pouvoir sur le corps de l'autre. Et en cas de cessation temporaire des relations sexuelles, Paul récuse toute décision unilatérale du mari ou de la femme : « Ne vous privez pas l'un de l'autre, si ce n'est momentanément d'un commun accord... » (v. 5).

Quels sont les enseignements de ce texte sur l'autorité du mari ? Celle-ci est-elle compromise par l'exhortation à la réciprocité et par l'invitation à ne pas prendre de décision unilatérale ? Certainement pas. Ce texte, cependant, complète et précise la mise en pratique. Il marque avec netteté que l'exercice de l'autorité ne permet ni l'égoïsme, ni les décisions unilatérales. Un accord doit toujours être recherché dans le couple. Les besoins et les désirs sexuels du mari ont la même valeur que ceux de l'épouse dans le développement de leur intimité.

Ce texte montre de façon limpide que détenir l'autorité ne signifie pas faire ce que l'on veut. Les féministes « évangéliques » se méprennent si elles pensent que le concept d'autorité se fond dans celui de réciprocité, alors que celle-ci en est un des éléments constitutifs.

44. Si la distinction des rôles de l'homme et de la femme à la maison et à l'Église est enracinée dans l'ordre institué par Dieu à la création, pourquoi son application n'est-elle pas réclamée également dans la vie séculière ?

En s'éloignant des domaines de l'Église et de la famille, on

s'écarte de ce qui est clair et explicite pour se diriger vers ce qui est ambigu ou exige un raisonnement. On s'éloigne des recommandations spécifiques (comme celles de l'Écriture) et on insiste plutôt sur l'accomplissement des personnalités masculine et féminine à partir d'éléments plus subjectifs comme le comportement, la conduite, les attitudes, la courtoisie, les initiatives et autres dispositions explicites ou non.

Il est clair, dans la Bible, que l'homme a la responsabilité première de diriger la famille, et qu'à l'Église cette même responsabilité d'enseigner et de diriger revient aux hommes pieux. Ceci est reçu comme la manifestation de la bonté et de la sagesse de Dieu qui, plutôt que de laisser les humains décider comment doivent s'établir les rôles respectifs, a précisé ce qui était bon pour eux dans ces deux domaines. Ailleurs, c'est-à-dire dans le cadre des milliers de fonctions et de professions, avec leurs multiples structures de décision, Dieu n'a rien édicté. Il est donc impossible de savoir comment doivent être distribués leurs rôles pour que les personnalités uniques respectives de l'homme et de la femme soient honorées. Aussi vaut-il mieux insister sur la manière dont ces rôles sont assumés plutôt que sur leurs natures spécifiques.

45. Puisque les responsables des Églises ne s'accordent pas sur les rôles de l'homme et de la femme, comment les membres laïcs pourraient-ils avoir des idées claires à ce sujet ?

Il apparaît

1^o) que de plus en plus on se permet des interprétations douteuses de textes visiblement clairs et que les fruits de cette herméneutique fantaisiste sont largement répandus et acceptés ;

2^o) que l'autorité de la Bible et la clarté des Écritures sont menacées tandis que son message est rendu inaccessible au lecteur moyen par suite de son accaparement par des spécialistes ingénieux.

Les lecteurs sérieux de la Bible ont à trouver le juste milieu entre deux dangers. Soit se contenter d'une interprétation ultra simplifiée qui néglige l'histoire et la grammaire, soit complexifier l'approche (utilisation de données difficiles à connaître, problèmes de contextualisation,...) jusqu'à ôter tout espoir aux laïcs de comprendre convenablement le texte. Certes, il y a dans l'Écriture « des passages difficiles à comprendre (dans les lettres de Paul), dont les personnes ignorantes ou mal affermies tordent le sens, comme elles le font du reste des Écritures, pour leur propre perdition » (2 P 3:16). Ceci empêche d'exagérer la simplicité des Écritures.

Il importe d'insister sur l'utilité de toute l'Écriture. « Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour redresser, pour éduquer dans la justice ?... » (2 Tm 3:16). Aucun laïc sérieux ne devrait penser que ce qui lui est utile dans

l'Écriture est hors de sa portée. Paul, sous l'inspiration divine, s'est engagé à écrire de manière claire et directe : « Nous refusons les cachotteries honteuses ; nous ne nous conduisons pas avec fourberie et nous n'altérons pas la parole de Dieu. Mais manifestant la vérité nous nous recommandons à toute conscience humaine devant Dieu. » (2 Co 4:2)

Les laïcs doivent être encouragés à considérer les controverses sur les questions importantes comme une preuve de péché et d'ignorance, mais aussi comme une preuve que la vérité est importante, qu'il vaut la peine de se battre pour elle et qu'on ne triomphe pas de l'erreur pernicieuse sans combat. Paul écrit aux Corinthiens : « J'apprends que, lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a parmi vous des divisions — et je le crois en partie. Il faut bien qu'il y ait aussi parmi vous des controverses afin que ceux qui sont dignes d'approbation soient manifestés parmi vous. » (1 Co 11:18-19). Nous ne mettrons assurément pas en doute que les féministes « évangéliques » soient de vraies chrétiennes. Mais une controverse est nécessaire là où la vérité est importante et où une erreur grave se répand. Une bataille pour la vérité est engagée : les laïcs doivent prendre conscience que certains aspects de leur foi aujourd'hui ont fait l'objet de controverses effrénées au temps jadis, ce qui les a sauvagardés.

CONCLUSION

46. Un bon principe d'interprétation ne consisterait-il pas à éliminer les groupes de textes controversés ?

Non. D'abord parce que la plupart des textes importants sont l'objet de controverse d'une manière ou d'une autre ; jamais, dans l'histoire, la pluralité des positions par rapport à la Bible n'a été aussi large. Ensuite qu'arriverait-il si on mettait de côtés les sujets controversés ? La tâche de Satan en serait facilitée d'autant. Il n'aurait plus à s'en prendre à la vérité des textes bibliques ; il lui suffirait de créer la confusion à leur sujet. Enfin, il serait tentant, puisque nous avons tous des idées préconçues, d'adopter comme principe d'interprétation que seuls les textes s'accordant avec celles-ci seront retenus et les autres rejetés.

LA DÉCLARATION DE DANVERS

L'homme et la femme selon la Bible *

1. LES MOTIFS

Les raisons suivantes d'ordre culturel et éthique sont à l'origine de la présente Déclaration :

1. l'incertitude et la confusion qui prévalent en ce qui concerne la complémentarité homme/femme ;
2. les effets tragiques de cette confusion sur le mariage tel que Dieu l'a voulu ;
3. la poussée égalitaire qui incite à déformer ou à négliger l'heureuse harmonie, dépeinte dans les Écritures, qui doit s'établir entre l'autorité empreinte d'humilité et d'amour d'un mari racheté par la grâce et l'aide volontaire et intelligente de son épouse, elle aussi rachetée par la grâce ;
4. l'attitude couramment ambiguë à l'égard de la maternité, de la vocation de mère au foyer et des ministères nombreux habituellement assumés par les femmes ;
5. la légitimation de relations sexuelles traditionnellement et bibliquement réprouvées et l'essor de la pornographie, qui favorisent la diffusion d'une vision perverse de la sexualité humaine ;
6. le développement de relations incestueuses ;
7. l'attribution, aussi bien à des femmes qu'à des hommes, de rôles dans la direction de l'Église, ce qui est non conforme au modèle biblique et dommageable pour le témoignage évangélique fidèle ;
8. la tendance croissante à réinterpréter des textes apparemment simples à comprendre en utilisant des principes herméneutiques de plus en plus complexes ;
9. la menace qui pèse sur l'autorité de l'Écriture puisque la clarté de celle-ci est contestée et que son message est de plus en plus inaccessible aux laïcs mal avertis des techniques sophistiquées d'interprétation ;

* La Déclaration de Danvers a été élaborée par une trentaine de responsables « évangéliques » américains lors d'une réunion du CBMW (Council for Biblical Manhood and Womanhood) à Danvers (Massachusetts, États-Unis) en décembre 1987. Elle a été publiée en novembre 1988.

10. et, derrière tout cela, la concession faite, par certains dans l'Église, à l'esprit du siècle qui ruine le statut spécifique de l'Écriture par une interprétation en accord avec la culture mal en point de notre temps, alors que celle-ci aurait plutôt besoin d'être réformée par la puissance du Saint-Esprit.

II. LES OBJECTIFS

Conscients de notre péché et de notre faillibilité comme aussi de l'authenticité des convictions évangéliques de beaucoup de ceux qui ne partagent pas la totalité des nôtres, et persuadés que la belle vision biblique de la complémentarité des sexes peut encore être accueillie par le cœur et l'esprit des membres de l'Église, nous nous engageons à poursuivre les objectifs suivants :

1. étudier et exposer les perspectives bibliques concernant la relation homme/femme, principalement dans la famille et dans l'Église ;
2. favoriser la publication de textes à plusieurs niveaux de difficultés de lecture ;
3. exhorter les laïcs à étudier et à comprendre pour eux-mêmes l'enseignement des Écritures sur la relation homme/femme, notamment en en faisant ressortir le pourquoi ;
4. encourager une application pratique réfléchie et sensible de ces perspectives bibliques ;
5. et par là,
 - apporter la guérison aux personnes et aux relations blessées par une mauvaise compréhension de la volonté de Dieu en ce qui concerne les natures respectives de l'homme et de la femme ;
 - aider les hommes et les femmes à s'investir pleinement dans leur ministère grâce à une bonne compréhension des rôles particuliers confiés par Dieu aux uns et aux autres ;
 - favoriser la diffusion de l'Évangile, parmi tous les peuples, par le témoignage de relations conformes au modèle biblique et susceptibles ainsi d'attirer l'attention d'un monde déchiré.

III. LES AFFIRMATIONS

Selon notre compréhension des enseignements de la Bible, nous affirmons que :

1. Adam et Ève ont été créés l'un et l'autre à l'image de Dieu, égaux devant lui en tant que personnes et distincts en raison de leur sexe ;

2. la différenciation des fonctions selon le sexe est voulue de Dieu et fait partie de l'ordre créationnel ; elle devrait donc susciter un écho dans chaque cœur humain ;
3. l'autorité d'Adam dans le couple a été établie par Dieu avant la Chute ; elle n'est pas la conséquence du péché ;
4. la Chute a provoqué des distorsions dans les relations entre l'homme et la femme :
 - dans la famille, l'autorité humble et aimante du mari tend à faire place soit à l'autoritarisme, soit à la démission ; la soumission intelligente et volontairement consentie de l'épouse se teinte de plus ou moins de servilité ou usurpe l'autorité de son mari ;
 - dans l'Église, le péché pousse les hommes soit à désirer un pouvoir temporel, soit à abdiquer leurs responsabilités spirituelles, et les femmes à s'élever contre les limitations mises à leur fonction ou à négliger d'exercer leurs dons dans un ministère particulier ;
 - l'Ancien Testament aussi bien que le Nouveau Testament attestent que Dieu reconnaît la même valeur et la même dignité à l'homme et à la femme. L'un et l'autre énoncent le principe de l'autorité de l'homme comme chef dans la famille et dans la communauté de l'alliance, l'Église.
6. La rédemption en Christ a pour objet de supprimer certaines distorsions introduites par la Chute :
 - dans la famille, le mari doit renoncer à exercer une autorité dure et égoïste et apprendre à aimer son épouse et à prendre soin d'elle ; l'épouse doit renoncer à contester l'autorité de son mari et apprendre à s'y soumettre de façon volontaire et joyeuse ;
 - dans l'Église, homme et femme ont également part aux bénédictions acquises par Christ à la croix ; toutefois, certaines fonctions d'enseignement et de direction ne sont accessibles qu'aux hommes ;
7. Christ est l'autorité et le guide suprêmes des hommes comme des femmes en tous domaines ; aussi aucune soumission à une autorité humaine — domestique, religieuse ou civile — ne peut-elle aller jusqu'à commettre un péché.
8. l'appel sincère à exercer un ministère ne peut jamais justifier la mise à l'écart des critères bibliques ; l'enseignement biblique doit toujours, en effet, être la norme permettant de tester le discernement subjectif de la volonté de Dieu ;
9. étant donné
 - que la moitié de la population mondiale n'est pas touchée par l'évangélisation indigène,

- que même dans les sociétés où l'Évangile a été prêché, il y a encore d'innombrables personnes perdues,
- qu'il existe dans le monde tant de malheureux sans abri, solitaires, souffrant de maladie, de malnutrition, d'analphabétisme, d'ignorance, de toxicomanie, de crimes, d'emprisonnement, de maladies mentales,

aucun homme, aucune femme se sentant appelé par Dieu à faire connaître sa grâce par un témoignage à la fois verbal et pratique, ne doit accepter de vivre sans exercer un ministère lui permettant d'utiliser pleinement ses dons à la gloire du Christ et pour le bien de ce monde déchu ;

10. nous sommes persuadés que rejeter ou négliger ces principes aura immanquablement des effets de plus en plus nocifs sur la vie de nos familles, de nos Églises et sur notre culture au sens large du terme.

CARREFOUR 1993 DE LA FACULTÉ D'AIX-EN-PROVENCE

Date :

du vendredi 12 (dès 18 h) au dimanche 14 février 1993 (12 h 30), dans les locaux de la Faculté.

Thème

« Explosion de la Modernité : un défi pour les chrétiens »

Avec le concours de :

- M^{le} BAUDE, agrégée de l'Université, Docteur en Théologie ;
- M^{me} de HADJETLACHE, médecin psychiatre à Nîmes ;
- M. J. BRUN, professeur émérite de l'Université de Dijon ;
- M. W. EDGAR, du Westminster Theological Seminary de Philadelphie (EU), ancien professeur d'Apologétique à Aix ;
- M. F. SARG, pasteur de l'ECAAL en Alsace ;
- M. SHERRINGHAM, professeur de philosophie à Strasbourg ;
- et des professeurs de la Faculté, MM. J.-M. DAUMAS et A.-G. MARTIN.

Session spéciale pour pasteur,
avec le pasteur SARG (le vendredi 12, de 14 h à 17 h).

Logements assurés en nombre limité.

Renseignements et inscription : FLTR - 33, avenue Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence. Tél. 42.26.13.55. Invitation cordiale à tous.

LES ANCIENS : ANIMATEURS D'UNE ÉQUIPE PASTORALE ET BERGERS DE L'ÉGLISE

Peter JONES *

Dans cet article Peter Jones cherche à répondre aux questions : Quel est le sens du mot « ancien » ? Quelle est l'origine du rôle de l'ancien ? Quelle est la fonction de l'ancien dans le Nouveau Testament ? Qui peut être ancien ? Faut-il changer notre pratique actuelle ?

Jouer dans une équipe est une expérience inoubliable, qui procure, parfois, une telle émotion qu'il m'est arrivé d'en pleurer de joie. Le plaisir de gagner en équipe a une qualité qui dépasse celle des exploits individuels. Il suffit pour s'en convaincre de voir le changement de comportement des grandes vedettes, aux ego gigantesques, du tennis mondial lorsqu'elles jouent, en coupe Davis, pour leur équipe nationale.

De la même façon, mais sur un tout autre plan, cette dynamique se retrouve dans le travail collectif accompli pour le Seigneur. Aussi, à mon sens, n'est-il pas surprenant que, dans la sagesse de Dieu, la structure de direction de l'Église militante soit un organisme collectif : le conseil des anciens.

Mais au-delà de toute considération pratique, le presbytéрат doit retenir notre attention, de façon particulière, parce qu'il est le seul office qui, structurellement, appartienne à l'essence de l'Église. Il y a, en effet, une distinction fondamentale entre le presbytérat et l'ensemble de tous les membres de l'Église. Cette distinction est fonctionnelle et ne signifie pas que les anciens appartiennent à un ordre supérieur de chrétiens.

* Peter Jones a été professeur de Nouveau Testament à Aix de 1974 à 1990. Il est maintenant au Westminster Seminary d'Escondido (Californie). Il vient de publier, en français, un commentaire de la 2^e épître aux Corinthiens (Edifac, Vaux-sur-Seine) et, en anglais, *Unmasking the gods of the New Age*.

La fonction presbytérale est fondamentale, car elle exprime et révèle la séparation nette, de nature (ontologique), qui existe entre la tête (Christ) et le corps (tous les membres) de l'Église. La thèse, objet des développements ci-après, est que le Chef de l'Église, Christ, a choisi le conseil presbytéral comme expression normative de sa souveraineté sur son peuple.

L'apparente désuétude dont celui-ci semble souffrir, actuellement, est l'une des énigmes que soulève la vie de l'Église. Elle est, en tout cas, un signe grave de faiblesse. Déjà, il y a quarante ans, le professeur Henri d'Espine lançait un défi à l'Église.

Nous n'hésitons pas à dire que la restauration du pastoraat collectif, exercé par un véritable collège d'anciens, est une des premières conditions du renouveau spirituel dont nos Églises ont besoin. »¹

Depuis, l'Église a connu un certain nombre de « renouveau », mais pas celui-là. A vrai dire, la description de l'Église des années 40 reste, hélas, tout à fait contemporaine.

Nos conseils de paroisse ou presbytéraux sont loin d'être encore des collèges anciens. La plupart d'entre eux considèrent qu'ils ont simplement à veiller aux intérêts matériels de la paroisse et à faire en sorte que le ministère spirituel du pasteur puisse s'y exercer dans les meilleures conditions. Mais l'idée que c'est à eux qu'il appartient de paître le troupeau, que leur tâche est avant tout d'ordre spirituel, et que le pasteur n'est après tout qu'un ancien parmi d'autres, leur est souvent totalement étrangère.

La seule différence, peut-être, est que cette situation s'est aggravée et généralisée. Trop souvent le « pasteur » est le seul véritable responsable du ministère spirituel pour tous les membres de l'Église locale ; si l'on y ajoute toutes les autres responsabilités qu'il assume en fait, il est inévitable qu'il soit surchargé et, par voie de conséquence, insatisfait. La critique selon laquelle il est « un homme à tout faire » qui fait tout mal est, certes, une caricature : mais celle-ci est-elle si loin de la vérité dans bien des cas ?

Si le pasteur se trouve isolé dans sa charge spirituelle, n'est-ce pas parce que le conseil d'anciens ne fonctionne pas comme il devrait ?

La conviction qui inspire cet article est que la redécouverte du presbytérat contribuera au renouveau de l'Église, sujet de notre prière à tous. Car le conseil des anciens est le moyen scripturaire par lequel l'Église tout entière connaît une vraie croissance spirituelle. D'après l'apôtre Paul, les dons variés qui existent au sein du collège des anciens sont là pour le perfectionnement des saints (tous les membres de l'Église), pour le service et l'édification du corps.

Le lecteur est donc invité à revoir les données textuelles des

1. H. d'Espine, *Les anciens, conducteurs de l'Église* (Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1946), 51.

Écritures Saintes et à comparer ses propres traditions avec l'enseignement normatif de la Parole de Dieu et, si besoin est, à les y conformer. Il est également convié à ne pas confondre le ministère de *diacre* — qui peut être assumé, de façon occasionnelle ou permanente, par toute personne, membre de l'Église : service plus ou moins spécialisé assuré sous la responsabilité ultime du conseil des anciens — et le ministère d'*ancien*, objet du présent article.

I – QUEL EST LE SENS DU MOT « ANCIEN » ?

Le mot grec du Nouveau Testament, *presbuteros*, a donné deux mots français de résonance assez différente : du côté Réformé, « presbytéral » (conseil presbytéral) ; du côté catholique romain, « prêtre ». Comment cela s'est-il fait ?

Presbuteros est-il la forme comparative de *presbus* ? Non, non, il ne s'agit pas non plus d'un nouveau type d'estafette venue d'Allemagne ! Le mot *presbus* veut dire, en grec classique, « vieux », au sens de vénérable, et aussi « chef », « prince » ou « ambassadeur ». Il s'ensuit que *presbuteros* signifie « plus vieux », non dans le sens péjoratif de « perte de pouvoirs intellectuels et physiques », c'est-à-dire, âgé et infirme, mais avec l'idée de dignité et de sagesse ; en bref, il désigne des personnes mûres, en pleine possession de leurs moyens, capables de prendre la direction d'une communauté, d'une tribu ou d'une nation.

Il est aisément de voir quel lien direct il y a entre les termes (conseil) presbytéral et *presbuteros*. Dans le Nouveau Testament, le terme est utilisé pour des personnes ayant le charisme de direction pastorale. Prêtre est une forme plus abrégée de *presbuteros*. Dans ce cas, le « bu » du milieu a disparu et le premier « s » est devenu un accent circonflexe sur le « e » de prêtre. L'Église catholique romaine réserve le titre d'ancien aux prêtres, qui exercent la charge de direction dans l'Église. Ce faisant, elle a introduit un certain nombre de variations par rapport à l'enseignement du Nouveau Testament. Le prêtre est souvent seul dans une paroisse, alors que dans le Nouveau Testament, les anciens forment toujours un collège, même dans les Églises locales. De plus, « l'ancien » catholique est célibataire, et l'ancien néo-testamentaire doit être le mari d'une seule femme et savoir diriger sa propre maison (en particulier, ses enfants). En fait, dans le catholicisme romain, le terme « prêtre » semble avoir perdu le sens d'« ancien » au profit de la signification moderne de « sacrificateur ». A la messe, le prêtre sacrifie l'hostie/corps de Christ et, comme le sacrificateur de l'Ancien Testament, il accomplit l'œuvre de médiation entre Dieu et le peuple. Ici, la théologie catholique romaine se trouve placée devant une difficulté exégétique et textuelle que certains de ses théologiens reconnaissent eux-mêmes.

Dans le Nouveau Testament, *presbuteros* n'a *jamais* le sens de « *sacrificateur* », qui est rendu par un terme grec tout à fait différent, à savoir *hiereus*. Ce vocable est toujours distinct d'« *ancien* »/*presbuteros*, aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau. On lit souvent dans les Évangiles que les « principaux *sacrificateurs* » (*archiereus*) et les « *anciens* » (*presbuteros*) agissent ensemble contre Jésus.² Les deux fonctions sont associées mais distinctes, comme dans l'Ancien Testament où Moïse « écrivit cette loi et la remit aux *sacrificateurs* (*hiereus*), fils de Lévi... et à tous les *anciens* (*presbuteros*) d'Israël ».³

Cette distinction est maintenue dans le Nouveau Testament à propos des ministères particuliers dans l'Église. Jésus, le souverain *sacrificateur* d'un nouveau sacerdoce unique et éternel⁴, n'est *jamais* appelé « *ancien/presbuteros* », et les « *anciens* », qu'ils soient « *apôtre* »⁵ ou « *responsable d'Église* »⁶ ne sont *jamais* appelés « *sacrificateurs* ». La seule exception se trouve en 1 Pierre 2:5, mais elle est plus apparente que réelle puisque le texte expose la fameuse doctrine du sacerdoce de tous les croyants : tous forment un saint sacerdoce (*hierateus*). Tout chrétien comme « *sacrificateur/hiereus* » offre son corps au service de Dieu ; tout chrétien comme « *sacrificateur* »/*hiereus* a un accès direct au « *Saint des Saints* »⁷, accès ouvert par Jésus, le souverain *sacrificateur* selon l'ordre de Melchisédek⁸. Aussi n'y a-t-il plus besoin de médiation sacerdotale, plus besoin d'un ministère de « *sacrificateurs* » dans l'Église de la Nouvelle Alliance. Il s'ensuit que l'Église néo-testamentaire ne se construit pas sur la distinction catholique romaine de « *sacrificateur-peuple* », mais sur celle d'« *ancien-peuple* » : ce qui implique une structure ecclésiale tout autre.

II – QUELLE EST L'ORIGINE DU RÔLE DE L'ANCIEN ?

La notion néo-testamentaire de « *l'ancien* » est le produit d'une longue histoire. Tous les peuples anciens ont connu l'institution de l'*ancien*. En akkadéen, il s'appelait *sibtum* ; en grec, *presbuteros* ou *geron* ; en latin, *senator* ; en arabe, *sheikh*. Le contexte historique et théologique immédiat du Nouveau Testament est l'Ancien Testament où l'on trouve toutes sortes d'*anciens* : ceux d'un peuple⁹,

2. Voir Matthieu 16:21, 21:23, 26:3, 27:1 et 28:12.

3. Deutéronome 31:9, comp. 21:4-5.

4. Hébreux 4:14ss.

5. 1 Pierre 5:1.

6. Actes 20:17.

7. Romains 12:1-2 ; Hébreux 10:19.

8. Hébreux 10:21, comp. 6:20.

9. Nombres 22:4,7, comp. Genèse 50:7.

d'un territoire ¹⁰, d'une tribu ¹¹, d'une ville ¹² et d'une maison ¹³. Toute la vie sociale et communautaire s'organisait autour de cette institution.

1. L'ancien dans l'Ancien Testament

Dans les Écritures Saintes de l'Ancienne Alliance, il existe deux types principaux d'anciens : ceux de la ville et ceux du peuple ou de la nation.

a) *Les anciens de la ville*

Dans chaque ville, il y avait un conseil d'anciens comme le prévoit la Loi du Deutéronome. Les anciens étaient chargés du maintien de l'ordre dans la communauté locale et ils prenaient soin des familles en difficulté.

b) *Les anciens du peuple ou de la nation*

Lorsque Dieu fit d'Israël une nation, sous Moïse, il ordonna que soixante-dix anciens soient nommés pour l'assister dans la direction du peuple ¹⁴. Ceci n'était, en fait, que l'officialisation d'une institution déjà existante ¹⁵. Ces textes énoncent certaines des qualités requises d'un ancien : la crainte du Seigneur, la fidélité, l'honnêteté, l'onction de l'Esprit, la sagesse, l'intelligence et la science. Ces qualités expliquent, sans doute, pourquoi cette institution a pu durer tout au long de l'histoire d'Israël, malgré la monarchie et l'autoritarisme de certains rois (tel Achab qui dut consulter les anciens avant de déclarer la guerre). L'éventail de leurs fonctions pendant toute la période de l'Ancien Testament est très instructif. Ils devaient

- représenter le peuple lors de l'établissement de l'Alliance et lors de la proclamation de la Loi ¹⁶ ;
- nommer le chef ou le roi ¹⁷ ;
- déclarer la guerre ¹⁸ ;
- agir comme ambassadeurs dans le domaine de la politique intérieure ¹⁹, extérieure ²⁰ ;

10. Jacques 11:5-11.

11. Deutéronome 31:2.

12. Ruth 4:2.

13. Genèse 50:7 ; 2 Samuel 12:17.

14. Voir Exode 18 ; Nombres 11 et 14.

15. Exode 3:16, 4:29, 12:21 et 17:5.

16. Exode 19:7, 24:1 ; Deutéronome 27:1, 29:9, 31:9 ; Josué 8:33, 24:1.

17. 1 Samuel 8:4 ; Juges 11:5-11.

18. Josué 8:10 ; 2 Samuel 17:4-5.

19. Exode 3:16, 4:29.

20. Exode 12:21, 18:12, Lévitique 9:1.

– résoudre des crises nationales ²¹.

Comme les anciens de la ville, les anciens du peuple ou de la nation devaient veiller au bon ordre dans la communauté et la diriger en collaboration avec des officiers, tels que les sacrificateurs, les juges et les rois.

2. L'ancien juif dans le Nouveau Testament

Les livres du Nouveau Testament présentent une organisation qui s'inscrit dans le prolongement de l'institution vétéro-testamentaire : d'une part, les anciens traditionnels et d'autre part, leurs successeurs associés aux souverains sacrificateurs et aux scribes pour former le *sanhédrin* qui juge lorsqu'il s'agit d'une tribu, d'un faux prophète ou d'un souverain sacrificateur. Toujours d'après cette même source, le *sanhédrin* se réserve le droit, comme par le passé, de déclarer la guerre, de nommer un souverain sacrificateur ou un roi, et de statuer en cas de meurtre anonyme. C'est, sans aucun doute, en tant que faux prophète que Jésus a dû comparaître devant lui. Cela sera aussi le cas, plus tard, pour Pierre et Jean ²² et Paul ²³. Il existe toujours à cette époque les anciens de la ville qui, en association avec la synagogue, ont pour tâches principales l'enseignement religieux et le culte.

3. L'ancien chrétien à cette même époque

Il convient, tout d'abord, de constater *la continuité structurale* qui existe entre *les formes* presbytérales juives et celles de l'Église naissante. Luc, dans les Actes, en donne un exemple frappant : il passe de l'institution juive à celle de l'Église sans aucune remarque, sans aucun commentaire, comme si rien n'était plus naturel.

A titre d'exemple, en Actes 4:5 et 6:12, il est question des « anciens » juifs ; au chapitre 11:30, des « anciens » chrétiens qui, d'après le chapitre 15:2ss, forment avec les apôtres une sorte de *sanhédrin* chrétien chargé de traiter des questions concernant toute l'Église. Aux chapitres 16:4, 20:17ss et 21:18, Luc parle toujours des « anciens » chrétiens, et tout à coup, en Actes 24:1 et 25:15, il se remet à évoquer, sans plus, les « anciens » juifs.

Un parallélisme remarquable existe entre le conseil national (*sanhédrin*) et les conseils locaux (synagogues) dans la vie religieuse juive, et entre le conseil général (Actes 15) et les conseils locaux (Églises locales) du nouveau mouvement chrétien.

La raison d'être théorique et historique du conseil presbytéral

21. Exode 17:5-6 ; Josué 7:6 ; 1 Samuel 4:3 ; 1 Chroniques 21:16.

22. Actes 4:18.

23. Actes 23:14-15, etc.

chrétien se trouve à la fois dans l'institution juive des anciens de la ville ou de la synagogue, et dans la coutume des apôtres de nommer des anciens dans chaque Église locale²⁴. Celle du synode régional/national réside dans les anciens du peuple ou de la nation, dans *le sanhédrin juif*, et dans la consultation d'anciens chrétiens, dont traite Actes 15.

Les Actes placent le presbytérate chrétien dans le contexte de sa propre histoire. Les épîtres de Paul fournissent les détails d'une réalité vécue, comme nous le verrons plus loin. L'Apocalypse de Jean le situe dans ses rapports ciel-terre. Jean montre que la structure presbytérale a *l'imprimatur céleste* ! L'expérience que fait Jean (le mot « vision » est peu approprié dans la mesure où il laisse penser que Jean rêvait ou fabulait) lui permet de voir le royaume futur de Dieu et la cité céleste qui vient. Jean voit, en particulier, autour du trône de Dieu, vingt-quatre anciens assis sur vingt-quatre trônes, vêtus de blanc, portant des couronnes d'or qu'ils jettent aux pieds de celui qui est assis sur le trône²⁵. Ces anciens louent constamment Dieu et l'Agneau immolé²⁶, présentent les prières des saints²⁷ et célèbrent le règne de Dieu²⁸. Leur nombre correspond à l'ordre de la cité céleste ; leurs troupes symbolisent l'autorité qu'ils exercent de la part de Dieu.

Deux conclusions peuvent être tirées :

1 – la constante, aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, est que la responsabilité ultime des anciens est la direction de la communauté ;

2 – le conseil presbytéral est un élément permanent, dans le plan de Dieu, en ce qui concerne l'organisation de son peuple, et ceci jusque dans le ciel... ou, autrement dit, le presbytérate terrestre n'est qu'un pâle reflet de la structure presbytérale céleste d'ordre et d'autorité. Ainsi, l'Église militante a une structure presbytérale, non seulement pour que son ministère soit efficace, mais aussi pour témoigner d'une réalité bien supérieure et éternelle, vers laquelle elle est en marche. Le presbytérate n'est donc pas né le jour de la Pentecôte ; l'Église avec sa structure particulière s'inscrit dans la continuité de la révélation divine.

Il est temps, maintenant, d'analyser le presbytérate néo-testamentaire et de relever ce qu'il y a de nouveau dans la continuité qu'il représente.

24. Actes 14:23.

25. Apocalypse 4:4-11.

26. Apocalypse 7:11.

27. Apocalypse 5:8.

28. Apocalypse 11:17, comp. 14:3.

III – QUELLE EST LA FONCTION DE L'ANCIEN DANS LE NOUVEAU TESTAMENT ?

1. L'ancien exerce une fonction d'autorité et de direction qui est significative de la structure de l'Église

Pour ceux qui sont habitués au conseil presbytéral moderne avec ses préoccupations essentiellement (mais pas toujours, heureusement !) administratives, convoquées une fois par mois (dans certaines Églises, le conseil n'est tenu de se réunir que quatre fois par an !), il peut sembler surprenant que, selon le Nouveau Testament, le rôle premier, sinon exclusif, du conseil presbytéral soit foncièrement pastoral. Ce conseil n'est pas destiné simplement à faciliter la tâche du pasteur ; il lui revient d'assumer à part entière la fonction pastorale. Les textes bibliques sont tout à fait clairs à cet égard.

Deux textes, dans I Pierre et dans les Actes, font une utilisation indifférenciée fort intéressante des termes. Les mots « ancien » (en grec, comme nous l'avons vu, *presbuteros*), « pasteur » (*poimen*), et ce qui surprend peut-être davantage, « évêque » (*episcopos*, d'où provient le mot français, épiscopal) s'appliquent indifféremment à la seule et même charge. L'apôtre Pierre exhorte « les anciens (*presbuteros*)... faites paître (*poimanate*, littéralement « pasteurez ») le troupeau (*poimnion*) de Dieu, veillant (*episkopuntes*, littéralement « évêquant ») sur lui... »²⁹. Ainsi la charge d'ancien est pastorale et épiscopale.

Il en est de même dans le texte des Actes³⁰. L'apôtre Paul, en s'adressant aux anciens (*presbuteros*) d'Éphèse, se sert des mêmes expressions que Pierre. « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau (*poimnion*) sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques (*episkopos*) pour faire paître (*poimaimein*) l'Église de Dieu... »

La similitude des termes dans deux textes si différents est frappante et permet de penser que la réalité décrite était ordinaire et normale dans l'Église primitive. Ces deux textes conjointement ce que l'histoire de l'Église n'a cessé de séparer, de façon assurément injustifiée.

En I Pierre 2:25, Pierre appelle le Christ « le pasteur (*poimen*) et l'évêque (*episkopos*) de nos âmes ». A la lumière du texte de Pierre que nous venons d'étudier, il convient de considérer ces deux mots comme étant parallèles et comme exprimant toute la richesse de la fonction unique de direction spirituelle que le Christ, le pasteur par excellence, exerce auprès des siens.

29. 1 Pierre 5:1.

30. Actes 20:17, 28.

En Philippiens 1:1, Paul salue les responsables de l'Église locale à Philippe ; il les appelle « évêques » (*episkopos*), tandis qu'ailleurs dans ses épîtres, il les nomme « anciens » (*presbutteros*). Dans les Actes, par exemple, au-delà du chapitre 20:17ss que nous avons déjà examiné, il est dit que la coutume de Paul était de choisir, pour chaque Église locale, des anciens (notez le pluriel), dont la tâche, d'après le contexte, était le maintien de la foi de tous les membres (14:23).

Paul exhorte Tite à établir des anciens (*presbutteros*) dans toutes les Églises qu'il a fondées³¹. Et deux versets plus loin, Paul appelle ces mêmes anciens « évêques » (*episkopos*)³². Le même usage indifférencié des termes se trouve aussi dans la première épître à Timothée : au chapitre 3:2, c'est l'évêque (*episkopos*) qui est associé à l'enseignement ; au chapitre 5:17, c'est l'ancien (*presbutteros*). Cette diversité de termes fait ressortir les caractéristiques d'une seule et unique charge, celle de la direction pastorale dans l'Église locale.

A chacun des trois vocables correspond un des aspects de cette seule charge. Celui d'*ancien* suggère, comme dans l'Ancien Testament, l'idée de représentation et d'ordre ; celui de *pasteur* évoque le soin qu'un berger prend de ses brebis ; celui d'*évêque* recouvre tout ce qui concerne la direction et même la correction.

Ces trois termes correspondent donc à une seule charge ou fonction, qui donne à l'Église son visage spécifique. Sur le plan fonctionnel, le presbytéрат est ce qui permet de distinguer entre les anciens et le peuple. Cette distinction n'est pas le signe d'une appartenance des anciens à un ordre supérieur de croyants ; elle est significative de la distinction par essence (ontologique) qui existe entre le Chef de l'Église et tous les membres de son corps. Les anciens sont le moyen utilisé par le Chef de l'Église pour exercer sa souveraineté sur son peuple. Des trois offices du Christ (sacrificateur, prophète et roi), l'ancien n'exerce ni celui de *sacrificateur* (tous les membres de l'Église constituent « un sacerdoce royal » : 1 Pierre 2:5, Apocalypse 1:6), ni celui de prophète (parce que, d'une part, la prophétie au plein sens du terme a pris fin avec l'apostolat, et d'autre part, parce que tous les chrétiens sont appelés à prophétiser au sens « ordinaire » du terme : 1 Corinthiens 14:39) ; il est seulement associé à la tâche « royale » du Christ en étant un instrument que le Chef de l'Église utilise pour exercer son pouvoir sur celle-ci.

La liaison entre le Christ et les anciens est directe. Le Christ a nommé les apôtres, et les apôtres ont nommé les anciens. Comme le remarque Oscar Cullmann, les apôtres n'ont pas établi d'autres apôtres ; ils ont établi des anciens, apparemment comme étant leurs

31. Tite 1:5.

32. Tite 1:7.

successeurs. Le Christ déclare : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre » (Matthieu 28:18) et il confie le pouvoir des clefs du royaume aux apôtres (Matthieu 16:19 ; Jean 20:23). Les apôtres ont institué les anciens, sans doute par imposition des mains³³, conférant ainsi un caractère public à leur rôle de successeurs et soulignant l'importance capitale de leur charge : garder le dépôt de la foi chrétienne et apostolique (2 Timothée 1:13-14,2:2).

Bien que la fonction presbytérale ne soit pas, par nature, prophétique, elle l'est aussi, néanmoins, dans la mesure où, entre la Pentecôte et la Parousie, le Christ exerce son pouvoir sur l'Église par la parole apostolique. Voilà pourquoi Paul recommande que les anciens particulièrement doués pour l'enseignement et la prédication s'y consacrent à plein temps et reçoivent un salaire³⁴.

C'est, sans doute, à partir de là (1 Timothée 5:17) que s'est développée l'idée du pasteur unique, ultime responsable de la vie spirituelle de la communauté, même si des membres laïcs l'entourent. S'il est possible, en effet, à un seul homme d'assumer une fonction d'unité ou de centralisation, cela ne peut se faire qu'à titre de *primus inter pares* (premier parmi ses égaux) ; selon le Nouveau Testament, tout ancien, sans distinction, doit paître le troupeau, veiller sur lui et le diriger. Il ne faut pas oublier non plus que Paul s'exprime au pluriel — « Que les anciens qui président bien... » — suggérant ainsi qu'il n'y en a pas qu'un seul dans l'Église locale (Philippiens 1:1 ; Actes 20:28).

Ce n'est assurément pas par hasard que la direction de l'Église est toujours présentée comme collégiale. Elle n'est jamais reportée sur un seul homme. Il en a été ainsi pour les apôtres, au sein desquels Pierre ne servait que de porte-parole ou de représentant des douze³⁵, n'agissait qu'avec d'autres et s'est même trouvé contredit et repris par Paul³⁶. Il en a été de même pour les collèges locaux d'anciens que les apôtres établissaient dans chaque ville. Comment ne pas admirer la grande sagesse du Christ qui, lui, le Chef de l'Église, ne s'est jamais fait représenter par un seul homme, ni à l'échelon de l'Église universelle, ni à l'échelon de l'Église locale !

Tout ancien/pasteur doit « exhorer selon la saine doctrine »³⁷, « convaincre les contradicteurs »³⁸, « venir en aide aux faibles »³⁹, « avertir »⁴⁰, annoncer la Parole de Dieu et être un exemple en

33. Actes 14:23, 20:28 ; 1 Timothée 5:22.

34. 1 Timothée 5:17.

35. Matthieu 16:16-20, comp. 18:18.

36. Galates 2:11.

37. Tite 1:9.

38. Tite 1:9.

39. Actes 20:35.

40. 1 Thessaloniciens 5:12.

matière de service et de piété⁴¹, veiller sur les âmes et gouverner⁴², prier pour les malades et les visiter⁴³, garder le bon dépôt de la foi⁴⁴. Bref, le ministère presbytéral de direction est théologique, disciplinaire et pastoral, et il n'est pas moins efficace parce que collégial. En fait, sa force réside dans son caractère collégial, car dans une équipe qui fonctionne bien, tous les membres s'exhortent, se conseillent et se stimulent mutuellement en vue d'un meilleur exercice du ministère commun.

En bref, le presbytérat a un rôle essentiel : celui d'exercer l'autorité du Christ dans la direction spirituelle de tous les membres de l'Église. L'accomplissement de ce rôle dépend, dans un certain sens, de l'existence-même de l'Église, c'est-à-dire de la fidélité des anciens.

De même que l'Église est, par nature, *christocentrique*, elle est aussi *apostolique* ; et de même que l'Église est apostolique, elle est aussi *presbytérale*. Il n'est donc pas juste d'assimiler, dans l'Église, le ministère d'anciens à tous les autres ministères, car la charge presbytérale est typique du caractère fondamental de l'Église. Jésus a dit qu'il allait bâtir son Église sur le ministère apostolique⁴⁵. Paul enseigne que les apôtres forment le fondement de l'Église ; et l'Apocalypse fait de même avec l'image des apôtres assis sur douze trônes représentant et délimitant, en quelque sorte, l'étendue de la cité céleste⁴⁶. Il s'ensuit que les anciens, par leur fidélité aux apôtres, délimitent cette même réalité ecclésiale tout au long de l'histoire de l'Église, maintenant sa spécificité chrétienne. Rien d'étonnant donc que Paul ait caractérisé cette charge de « noble fonction »⁴⁷.

2. Les fonctions spécifiques du conseil presbytéral

Concrètement, les anciens doivent s'occuper des domaines suivants :

a) *La prédication/enseignement*

La fonction première de l'Église étant de faire entendre avec autorité la Parole de Dieu, la responsabilité ultime de cette tâche revient au conseil des anciens. Bien entendu, certains anciens sont plus doués pour l'enseignement/prédication, comme le remarque l'apôtre Paul⁴⁸ ; mais le conseil entier doit veiller à ce que tout

41. Hébreux 13:7.

42. Hébreux 13:17.

43. Jacques 5:14.

44. 2 Timothée 2:1.

45. Matthieu 16:16-20.

46. Apocalypse 21:12, comp. Luc 20:30.

47. 1 Timothée 3:1, *Bible de Jérusalem*.

48. « Que les anciens qui président bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui prennent de la peine à la prédication et à l'enseignement. » (1 Timothée 5:17)

l'enseignement dispensé soit conforme à la Parole de Dieu. Ceci suppose que chaque ancien ait comme objectif de progresser, lui-même, dans la connaissance des Écritures Saintes et dans celle de la Confession de foi de son Église.

Affirmer que les anciens sont responsables de la prédication/enseignement ne signifie pas que personne d'autre qu'eux ne puisse prendre la parole pour exhorter ou enseigner la communauté. C'est ainsi, par exemple, que l'instruction des enfants, dans le cadre d'une école biblique (école du dimanche, etc.), peut très bien être assurée par des membres de l'Église, hommes ou femmes ; cette tâche leur est confiée par le conseil des anciens, qui reconnaît ainsi leurs capacités et leur fait confiance, sans que soit atténuée, pour autant, sa totale responsabilité.

b) *Les sacrements*

Dans la tradition des Églises issues de la Réforme, les sacrements sont intimement associés à la prédication de la Parole de Dieu ; aussi la responsabilité de leur célébration est-elle du ressort des anciens, qui doivent veiller à ce que leur administration ne soit pas entachée d'un excès de formalisme ou laxiste, et à ce que la discipline les concernant soit respectée.

c) *La « discipline »*

Jésus, pendant son ministère terrestre, a prévu non seulement l'existence de l'Église, mais aussi celle d'une procédure de « discipline »⁴⁹. L'exercice de cette « discipline » revient, en dernier lieu, aux anciens, puisqu'elle est définie et exercée selon les normes de la Parole de Dieu, dont l'enseignement est du ressort du presbytérat.

d) *L'admission des membres*

De même, il est de la responsabilité des anciens d'évaluer les professions de foi des futurs membres adultes de l'Église, et de leur permettre de participer à la sainte Cène.

e) *La « cure d'âme » et le ministère pastoral*

Déjà l'épître de Jacques a institutionnalisé la visite faite par les anciens au domicile des malades⁵⁰ ; ce qui exclut de réserver cette activité au seul pasteur. Est-il meilleure façon de répondre à l'exhortation que Paul adresse aux anciens d'Éphèse : « Faites paître l'Église de Dieu » ?⁵¹

49. Matthieu 18:15-18, voir aussi 1 Corinthiens 5:1-5 ; 2 Corinthiens 13:1-2.

50. Jacques 5:14-15.

51. Actes 20:28.

Ici, encore, il convient de préciser que la « cure d'âme » et le ministère de visite ne sont pas réservés aux seuls anciens ; d'autres, hommes ou femmes, peuvent l'accomplir. Mais, en tout état de cause, de tels ministères s'exercent sous la responsabilité ultime du conseil presbytéral.

En conclusion, il est évident que tous les anciens ne sont ni doués, ni disponibles de la même façon pour faire face aux divers aspects de leur charge. C'est ainsi qu'il y a des anciens qui bénéficient d'« un double honneur », puisqu'ils s'y consacrent à plein temps et reçoivent un salaire. Cela est normal et bienfaisant. Si, dans une équipe de football, tous les joueurs étaient des avant-centre, il manquerait à cette équipe la diversité nécessaire pour être efficace et performante. De la même façon, la diversité des dons est facteur de force et d'équilibre au sein du conseil des anciens.

IV – QUI PEUT ÊTRE ANCIEN ?

L'importance exceptionnelle de la charge d'ancien pour l'Église locale explique pourquoi Paul exhorte Timothée à ne pas « se hâter d'imposer les mains à qui que ce soit »⁵² et, comme pour les diaires sans doute, à mettre, d'abord, chacun à l'épreuve⁵³.

L'apôtre Paul, dans les épîtres dites pastorales, se penche sur la question de l'avenir de l'Église au-delà de l'époque apostolique et, en particulier, sur le problème du maintien de son caractère apostolique tout au long de l'histoire. Il expose très clairement quel type de personne est capable d'assumer cette « noble fonction ». Lorsqu'il s'agit de l'essence-même de l'Église, il est normal que de nombreux facteurs entrent en ligne de compte : moraux, théologiques, spirituels et structurel.

1. Facteurs moraux, théologiques et spirituels

Il est demandé que l'ancien ait une maturité spirituelle exemplaire. Paul en trace le portrait en 1 Timothée 3:2ss. L'ancien doit être irréprochable, sobre, pondéré, hospitalier, maître de soi, entièrement fidèle à sa femme. Il ne doit être ni adonné à la boisson, ni violent ; mais il lui faut, au contraire, se montrer bienveillant, conciliant, désintéressé.

La tâche spirituelle de l'ancien consiste, en effet, à aider tous les membres de la communauté à atteindre l'état d'homme fait selon la stature parfaite du Christ, et à n'être plus des enfants flottants et emportés à tout vent de doctrine⁵⁴.

52. 1 Timothée 5:22.

53. 1 Timothée 3:10.

54. Ephésiens 4:11-14.

Cette maturité doit aussi être théologique, puisque l'ancien a pour fonction de garder le dépôt de la foi, de participer d'une manière ou d'une autre à l'enseignement, et d'exercer la discipline.

Un ancien ne peut pas être un nouveau converti⁵⁵, qui manque à l'évidence de maturité spirituelle. Celle-ci doit être reconnue chez un ancien même par ceux du dehors. Si, le plus souvent, l'ancien, comme le suggère le terme, a déjà un certain âge, il arrive, parfois, que des jeunes fassent preuve de maturité spirituelle, comme ce fut le cas de Timothée⁵⁶. Néanmoins, en règle générale, le profil que Paul propose est celui d'un homme mûr, enrichi des expériences qu'il a faites dans sa vie conjugale, familiale et sociale.

2. Facteur structurel

Ce facteur a un côté pragmatique et il correspond à un souci d'efficacité. Celui qui sait diriger sa propre maison saura, en principe, diriger autre chose. Mais il y a plus. Paul compare ce qui est comparable : la « maison » de l'ancien et la « maison/Église » de Dieu⁵⁷. Les deux sont créées par Dieu. Le presbytérat est un ministère d'ordre et la famille appartient à l'ordre de la création.

Il s'ensuit que ce qui est vrai pour la famille l'est aussi pour le mariage et pour les rapports homme/femme en général. Étant l'un des éléments essentiels de la première création, la différenciation sexuelle et son expression normative dans le mariage sont maintenues, voire renouvelées, dans l'Église⁵⁸. C'est pourquoi l'apôtre Paul réserve le rôle d'ancien aux hommes.

Affirmer qu'un ancien — et par conséquent, un pasteur — doit être de sexe masculin peut paraître, de nos jours, une opinion surannée, voire une provocation. De la meilleure foi du monde, bien des chrétiens trouvent « normal » ou conforme « au sens de l'histoire » qu'une femme assume la charge d'ancien. Certains pensent même qu'il est des femmes plus qualifiées pour cela que tel ou tel homme ! Comment le nier ? Seulement le problème n'est pas là. La question est, en effet, non de faire ce qui est sage à nos yeux de chrétiens en cette fin du XX^e siècle, mais de nous soumettre à l'enseignement de la Bible sur ce sujet (voir l'article précédent).

Le presbytérat est une structure de direction spirituelle et collective, pleine de promesses pour le renouveau de l'Église ; ceci pour deux raisons :

— si Dieu l'a voulu comme type d'organisation pour son Église — sous l'ancienne comme sous la nouvelle alliance où le presbytérat

55. 1 Timothée 3:6.

56. 1 Timothée 4:12.

57. 1 Timothée 3:4-5.

58. Voir Ephésiens 5:22-33 ; 1 Corinthiens 7:3-5 ; Hébreux 13:4, comp. Jean 2:1-12.

atteint son plein épanouissement —, nous serons bénis en l'adoptant conformément à sa volonté ;

— sur le plan pratique, une telle structure est, à la fois, très mobilisatrice pour tous ceux qu'elle concerne et, éventuellement, très efficace pour l'accomplissement du ministère pastoral ; il y a, en effet, davantage de mains pour le travail, davantage de dons individuels pour satisfaire les multiples besoins d'une communauté locale, davantage de sagesse collective, davantage de soutien spirituel, davantage de saine critique et d'émulation. En outre, le « pasteur » pourra faire fructifier ses dons pour le bénéfice de tous.

V – FAUT-IL CHANGER ?

Pour certaines des Églises issues de la Réforme, cette question arrive presque trop tard. Elles ont déjà changé, mais pas dans la direction souhaitable : le ministère pastoral y est relativisé, des femmes y sont consacrées « pasteurs » et le conseil presbytéral y devient un organe ayant des préoccupations plus administratives que pastorales.

D'autres Églises issues de la Réforme s'interrogent devant les nouveautés et sur l'opportunité de réviser leur « discipline ». Mais, changer parce que les autres le font, ou changer pour être à la mode, est-ce une raison valable ?

En revanche, changer pour se conformer mieux à la Parole de Dieu l'est, et c'est de surcroît très protestant. Depuis la Réforme, la devise des Églises protestantes est *semper reformanda*, c'est-à-dire que tout doit être continuellement revu et, éventuellement, réformé selon la norme de la Parole de Dieu. « Toutes choses, affirme la *Confession de Foi de La Rochelle* des Églises protestantes françaises du XVI^e siècle, doivent être examinées, réglées et réformées d'après l'Écriture Sainte »⁵⁹.

La société est à l'heure du changement. Depuis quelques années, l'Occident est entré dans l'ère dite « post-chrétiennne », l'ère aussi du « village global », et la vieille Europe, comme l'Occident en général, subit les influences de tous les grands systèmes de pensées non-chrétiens. L'homme moderne vit un pluralisme idéologique qui met en question les anciennes structures et les valeurs morales traditionnelles. Aussi cherche-t-il à établir un nouveau type de mœurs et à découvrir de nouvelles définitions pour l'homme, la femme et la famille. Et du même coup, l'Église de Jésus-Christ se trouve (du moins en Europe) dans une situation qui rappelle celle qu'elle a connue à l'origine, lorsqu'elle était minoritaire et marginalisée sur tous les plans.

59. Article 5.

L'Église de la fin du XX^e siècle est à un carrefour. Doit-elle aller dans le sens de l'histoire et se conformer autant que possible au monde en mutation qui l'environne, avec le danger réel de s'y fondre ; ou bien doit-elle s'appliquer à retrouver le modèle scripturaire, au risque de se marginaliser davantage, mais avec l'espérance certaine de redevenir une lumière pour le monde ? Il est certain que la seule option sage pour l'Église du Christ est, coûte que coûte, celle de la conformité aux Saintes Écritures. Ainsi seulement, l'Église glorifiera son Chef, le Christ, et les conditions d'un réveil spirituel de tous ses membres seront réunies. L'Église retrouvera alors son message prophétique au sujet du Dieu Créateur et Rédempteur, message dont le monde moderne en panne de vérité a tant besoin.

CONCLUSION

Le défi est grand et la tâche immense :

1^o) pour arriver à une définition claire de la nature et de la fonction du presbytérat collectif ;

2^o) pour avoir le courage de mettre cet enseignement en pratique tant dans le cœur que dans les structures déjà existantes.

Seul, le désir d'honorer Jésus-Christ, le bâtisseur de l'Église, pourra surmonter tous les obstacles et résoudre toutes les difficultés.

Le Seigneur a promis de bâtir son Église sur le témoignage apostolique ; or, selon ce témoignage, des presbytérats collectifs et pastoraux doivent être constitués dans toutes les Églises. Notre amour obéissant pour le Seigneur nous oblige donc à les établir.

**AVEZ-VOUS PENSÉ A RENOUVELEZ
VOTRE ABONNEMENT 1993 ?**

Table des matières 1992

Roger BARILIER, <i>Nos divisions devant la croix</i>	2 : 11-22
Daniel BERGESE, <i>Convictions chrétiennes et tolérance</i>	3/4 : 15-22
J.-M. BERTHOUD, <i>Antoine Court et la formation des pasteurs du désert</i>	1 : 37-58
Pierre BERTHOUD, <i>Le Dieu du Coran est-il le Dieu de la Bible ?</i>	3/4 : 49-58
Daniel BOURGEOIS, <i>Essai d'analyse théologique de l'« intégrisme catholique »</i>	3/4 : 39-48
Pierre COURTHIAL, <i>Lettre à un ami récemment défunt :</i> à Pierre Marcel	3/4 : 1-5
Bruno ÉTIENNE, <i>Intégrisme. Vous avez dit intégriste ?</i>	3/4 : 59-68
Marc-François GONIN, éd. <i>Les Vingt-deux chants du Psaume 119 :</i> <i>Adaptation en Français moderne</i>	1 : 3-29
Elisabeth KALLEMEYN, <i>L'accompagnement des mourants</i>	2 : 31-44
Harold KALLEMEYN, <i>Un Jésus intolérant : méditation sur Matthieu 21:12-17</i>	3/4 : 85-91
Pierre METZGER, <i>Qu'est-ce que la liberté ? La position de J. Ellul</i> .	5 : 39-55

James I. PACKER,		
<i>Le salut biblique et l'annonce de l'Évangile</i>	5 : 1-20
Roland POUPIN,		
<i>La réincarnation, l'antiquité et la Bible</i>	2 : 45-55
Vern POYTHRESS,		
<i>L'Église, une famille</i>	5 : 21-38
Micaël RAZZANO,		
<i>La notion biblique de sainteté</i>	2 : 23-30
Christian ROUVIÈRE,		
<i>Les spiritualités de l'Inde et la tolérance</i>	3/4 : 77-84
Léopold SCHÜMMER,		
<i>Quelques remarques sur l'autorité de l'Écriture dans l'Église des années 1990</i>	2 : 5-10
Marc SHERRINGHAM,		
<i>La parole et le monde</i>	2 : 1-4
Jean-Claude THIENPONT,		
<i>Psaume 119 : harmonisation musicale</i>	1 : 33-35
David VOS,		
<i>Les chrétiens en milieu islamique</i>	3/4 : 69-76
Paul WELLS,		
<i>Quand faut-il cesser d'être tolérant ?</i>	3/4 : 7-14
Jean-Paul WILLAIME,		
<i>Quelques réflexions sociologiques sur protestan- tisme et tolérance</i>	3/4 : 23-28
Nouvelles de la Faculté d'Aix	5 : 56

A PROPOS DE « NOS DIVISIONS DEVANT LA CROIX »

R. BARILIER

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Barilier : « Nos divisions devant la Croix ». (n° 173, pp. 11-22). Si je souscris à beaucoup d'éléments de son contenu, j'ai posé en marge de ce texte un certain nombre de points d'interrogation.

Il est vrai que ce n'est pas à nous de porter des jugements définitifs sur telle ou telle Église (je dirais plus volontiers sur tel ou tel chrétien ou individu). Dieu seul est juge. Nous ne sommes pas infaillibles. Et jamais nous ne possérons toute la vérité.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que je discerne dans les pages 16 et 17, notamment, de cet article, un relativisme que je juge inquiétant. Paul ne dit-il pas : « Qu'il soit anathème ! » Et l'Apocalypse ne parle-t-elle pas de « Synagogue de Satan ? » Le mètre avec lequel nous mesurons ne peut-il être juste ? Incontestablement, si nous nous fondons sur la parole de Dieu, qui est tout de même claire sur un grand nombre de points, il nous est possible de dénoncer, sans orgueil, certes, sans suffisance, une hérésie. L'indulgence dont fait preuve l'auteur à l'endroit d'une Église qui déraille me paraît bien dangereuse. Est-ce se juger irréprochable soi-même que de condamner ce que l'Écriture sainte condamne ? Jésus n'a-t-il pas taxé les Pharisiens, ses bourreaux, de « sépulcres blanchis » ?

De plus, qu'il y ait, dans telle ou telle Église infidèle, un reste qui ne s'est pas laissé séduire, ne doit pas, me semble-t-il, nous pousser envers elle, à une indulgence qui ferait croire qu'elle est dans le droit fil de la Révélation. Car, dans ces conditions, c'est cautionner l'erreur, c'est la justifier, c'est empêcher tout changement, c'est ancrer l'infidèle dans son endurcissement. Mieux vaut inciter ceux qui ont résisté à l'enseignement pervers de l'institution à laquelle ils appartiennent, à en sortir. Même si la miséricordieuse patience du Seigneur attend encore d'elle une possible repentance.

Ceci est particulièrement vrai de l'Église romaine. Les raisons de la quitter sont assez graves (p. 20) pour que nulle hésitation ne

soit possible. Cette institution hiérarchique, en effet, n'est pas réformable du dedans. Son système même, comme le notait si justement Vinet, doit être détruit. S'il ne le fait lui-même, il poussera ses erreurs, « Satan déguisé en ange de lumière », jusqu'au bout. Mais cette condamnation du système n'exclut pas le respect des personnes et des opinions, ni l'amour. Ne serions-nous pas bien coupables de faciliter la domination sur les brebis de celui qui ne « vient que pour dérober, égorger et détruire » ?

Le retour en force d'un catholicisme persécuteur, à l'Est, en Slovaquie et en Pologne, ou à l'Ouest, au Mexique, devrait nous éclairer sur le véritable but de la nouvelle évangélisation planifiée par Jean-Paul II. Elle se mêle d'ailleurs à un nationalisme forcené qui rappelle étrangement les passions des années 30. Et on voit que l'Église orthodoxe, ici et là, adopte la même attitude. En Géorgie, celui qui ne voe pas un culte à Marie ne devrait plus, à l'avenir, être considéré comme géorgien, le pays ayant été consacré à la prétendue « Reine du Ciel ».

Un dernier point, en page 18, m'interroge encore. Il est dit ici que la « pierre » nommée en Matthieu 16:18 est la foi des apôtres. J'ai toujours pensé que cette « pierre » sur laquelle on édifie ne peut être que Jésus Christ. L'interprétation suggérée par M. Barilier ne conduirait-elle pas, en définitive, à rejeter, comme les chefs des Juifs du temps de Jésus, la « pierre de l'angle » sur laquelle seule on peut bâtir ?

L'auteur a tout à fait raison de nous mettre en garde contre la tentation de se séparer à propos de vérités secondaires. Mais les divisions que j'admetts valables et nécessaires (« Sortez de Babylone, mon peuple ! ») le sont pour des vérités fondamentales, essentielles.

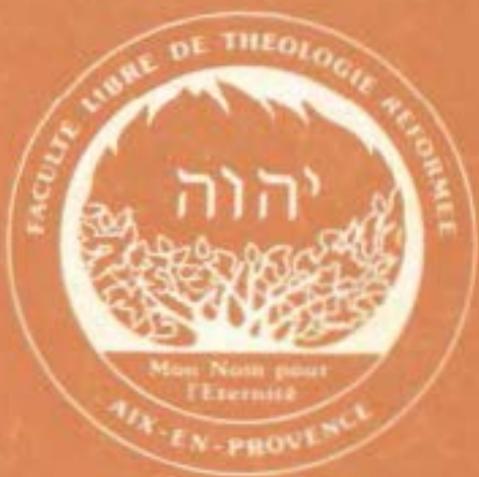
Gabriel MÜTZENBERG
Genève

PUBLICATIONS DISPONIBLES

LA REVUE RÉFORMÉE 33, av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence
C.C.P. : Marseille 7370 39 U (1)

Roger BARILIER, Jonas lu pour aujourd'hui	20,—
John MURRAY, <i>Le Divorce</i> , 2 ^e Edition	30,—
Birger GERHARDSSON, <i>Mémoire et manuscrits dans le Judaïsme rabbinique et le christianisme primitif</i> . Adaptation de J.G.H. Hoffmann (photocopies)	20,—
Rudolf GROB, <i>Introduction à l'Evangile selon saint Marc</i> , Présentation de J.G.H. Hoffmann	20,—
Jean CALVIN, <i>Les Béatitudes, Trois prédications</i>	20,—
<i>Sermons sur la prophétie d'Esaié LIII</i>	30,—
<i>L'annonce faite à Marie et à Joseph</i>	20,—
<i>Le cantique de Marie</i>	20,—
<i>Le cantique de Zacharie</i>	20,—
<i>La naissance du Sauveur</i>	20,—
<i>Les quatre fascicules sur la Nativité, ensemble</i>	60,—
J. DOUMA, <i>L'Eglise face à la guerre nucléaire</i>	30,—
Pierre MARCEL :	
<i>CALVIN et COPERNIC, La Légende ou les Faits? La Science et l'Astronomie chez Calvin</i> , 210 p.	45,—
<i>La Confirmation doit-elle subsister? Théologie Réformée de la confirmation</i>	20,—
<i>L'Actualité de la Prédication</i>	20,—
<i>L'Humilité d'après Calvin</i>	15,—
<i>A l'école de Dieu, catéchisme réformé</i>	25,—
<i>« Dites notre père », la prière selon Calvin</i>	20,—
<i>La communication du Christ avec les siens : La Parole et la Cène</i>	20,—
Paul WELLS, <i>Les problèmes de la méthode historico-critique</i>	5,—
<i>Le mariage en danger</i> , par P. BERTHOUD, W. EDGAR, C. ROUVIÈRE et P. WELLS	20,—
Editions KERYGMA, 33, av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence C.C.P. : Marseille 2820 74 S (1)	
<i>Catéchisme de Heidelberg</i>	30,—
<i>Canons de Dordrecht</i>	30,—
<i>Confession de La Rochelle</i>	25,—
<i>Les textes de Westminster</i>	35,—
<i>Catéchisme de Genève</i>	30,—
C. BIBOLLET :	
<i>Le nouvel âge</i>	15,—
Jean CALVIN :	
<i>Institution de la Religion chrétienne</i> , Nelle Ed. reliée	267,—
<i>Commentaire sur le livre de la Genèse</i> , relié	99,—
<i>Commentaire sur l'Evangile de Jean</i> , relié	99,—
<i>Commentaire sur l'Epître aux Romains</i> , 2 ^e Ed.	89,—
<i>Commentaires : Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens</i> , relié	89,—
<i>Commentaires : Thessaloniciens, Timothée, Tite, Philemon</i> , relié	79,—
<i>Commentaires : Hébreux</i> , relié	79,—
Pierre COURTHIAL :	
<i>Fondements pour l'avenir</i>	40,—
<i>Commentaire de la Confession de Foi de La Rochelle</i>	25,—
<i>La Foi en pratique</i>	15,—
William EDGAR :	
<i>Sur le rock</i>	15,—
Stuart OLYOTT :	
<i>Les uns avec les autres (la discipline en vue de la réconciliation dans l'Eglise)</i>	20,—
Francis SCHAEFFER :	
<i>Le Baptême</i>	15,—
<i>Dieu, illusion ou réalité?</i>	60,—
Paul WELLS :	
<i>Le renouveau possible de l'Eglise</i>	15,—
<i>Haltérophilie chrétienne (ou comment développer ses « muscles » de chrétien)</i>	20,—
Ouvrage collectif :	
<i>Calvin et la Réforme en France</i>	20,—
<i>Dieu parle</i>	60,—
<i>Esprit révolutionnaire et foi chrétienne</i>	35,—
<i>Quelle justice, quelle paix pour la société d'aujourd'hui?</i>	45,—
<i>Homosexualité, SIDA</i>	20,—

(1) Ces tarifs s'entendent frais d'envoi en sus.



soli deo gloria